



*L'action sanitaire ensemble*

# GDS

Creuse

**Assemblée Générale  
11 avril 2017**

**Le sanitaire... j'adhère !**





# Rapport moral et d'activités





## **L'année 2016 a été marquée par les évènements suivants :**

- Une situation économique très difficile pour l'élevage et les éleveurs.
- Des conditions climatiques perturbées avec de fortes implications sur les quantités et qualités des fourrages avec l'impact sanitaire correspondant.
- Une situation sanitaire nationale marquée par la fièvre catarrhale et l'influenza aviaire.
- Le nouvel arrêté ministériel IBR.
- L'accréditation des FRGDS dont le GRASL pour les missions déléguées par l'Etat.
- Une situation départementale toujours aussi favorable vis-à-vis des autres dangers sanitaires de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories.

## **Trois grands axes nous ont mobilisés :**

- La poursuite de la mise en place de la nouvelle gouvernance sanitaire en relation avec les dangers sanitaires de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories avec un objectif d'amplification des atouts de notre statut départemental très favorable : brucellose, tuberculose, leucose, varron et IBR... avec notre fort pourcentage (> 95 % de cheptels certifiés IBR) apprécié et remarqué pour la vente, notamment, des broutards !
- L'approche collective du cheptel avec la poursuite de la sensibilisation autour de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » avec la « boîte à outils » GDS Creuse, en pleine concertation avec les vétérinaires, d'où notre adage : « **Renforçons notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable** ».
- Les adaptations liées à la régionalisation (Nouvelle Aquitaine) et à la loi NOTRe avec la constitution de la FRGDS Nouvelle Aquitaine.

**Ce rapport d'activités présente, pour les quatre missions principales de GDS Creuse, les points essentiels du bilan de la campagne précédente.**

# Mission « garanties de cheptel et image des élevages »

## Qualification, appellation, suivi de cheptel – Contexte général

Face à la mondialisation des échanges et à l'apparition régulière sur notre territoire de maladies ou de ravageurs exotiques, le ministère en charge de l'agriculture a lancé le **19 janvier 2010** les **États Généraux du Sanitaire** pour rendre plus performante la politique de sécurité sanitaire animale et végétale.

L'**ordonnance** n° 2011-862 du **22 juillet 2011** présentant l'organisation de l'épidémiosurveillance, de la prévention et de la lutte contre les maladies animales et végétales, les conditions de délégation de certaines tâches liées aux contrôles sanitaires et phytosanitaires et les **décrets** d'application du **30 juin 2012** ont posé les **bases** de cette **nouvelle gouvernance sanitaire** :

- Les **dangers sanitaires** sont désormais classifiés en **trois catégories** :
  - **1<sup>ère</sup> catégorie** : **atteintes graves** à la **santé publique** ou aux **capacités de production** d'une ou plusieurs filières qui requièrent dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative.
  - **2<sup>ème</sup> catégorie** : autres **dangers** pour lesquels il peut être nécessaire, dans un but d'**intérêt collectif** de mettre en place ce même type de mesures.
  - **3<sup>ème</sup> catégorie** : appellent des mesures d'initiative privée.
- Le **pilotage** de l'**action sanitaire** est confié à l'échelon **régional**.
- Les **acteurs professionnels** sont regroupés dans une **association régionale**.
- Le dispositif de délégation des **missions déléguées par l'État** est conforté.

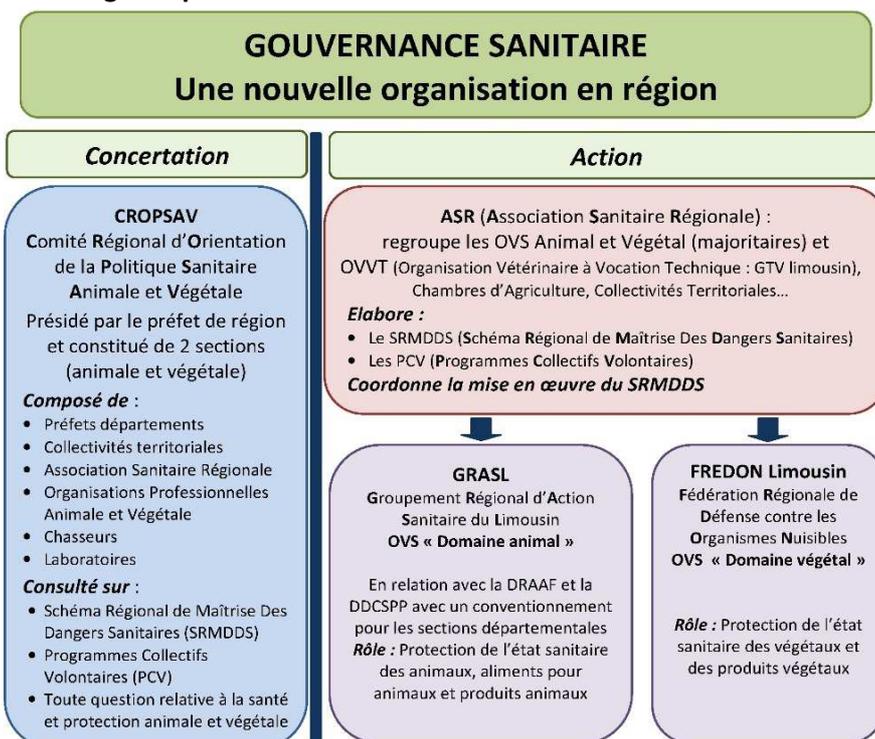
L'**arrêté du 29 juillet 2013** modifié par l'arrêté du 17 février 2015 définit les **dangers sanitaires** de **1<sup>ère</sup> catégorie** (ex. : brucellose, ESB, fièvre aphteuse, FCO, Influenza aviaire, maladie d'Aujeszky, nosérose des abeilles, rage, tuberculose...) et **2<sup>ème</sup> catégorie** (ex. : artérite virale équine, brucellose porcine, hypodermose, leucose, maladies des muqueuses (BVD), métrite contagieuse équine, rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR), varroose, visna-maëdi...) pour les espèces animales.

### Organisation générale du dispositif

Le rôle de l'Etat en matière de lutte et de surveillance contre les dangers sanitaires dans le domaine animal et végétal est clairement réaffirmé.

L'Etat continue d'exercer directement son pouvoir de police administrative et judiciaire. Les professionnels des secteurs animal et végétal sont appelés à faire part de leur avis sur les politiques sanitaires au sein de conseils national et régionaux. Cette organisation conforte le rôle des institutions régionales comme pilotes de la politique sanitaire à l'échelon local, qu'il s'agisse du préfet de région ou de l'administration relevant du ministère chargé de l'agriculture (DRAAF) et des organisations de professionnels : dans chaque région, le ministre chargé de l'agriculture reconnaît pour cinq ans des organisations régionales :

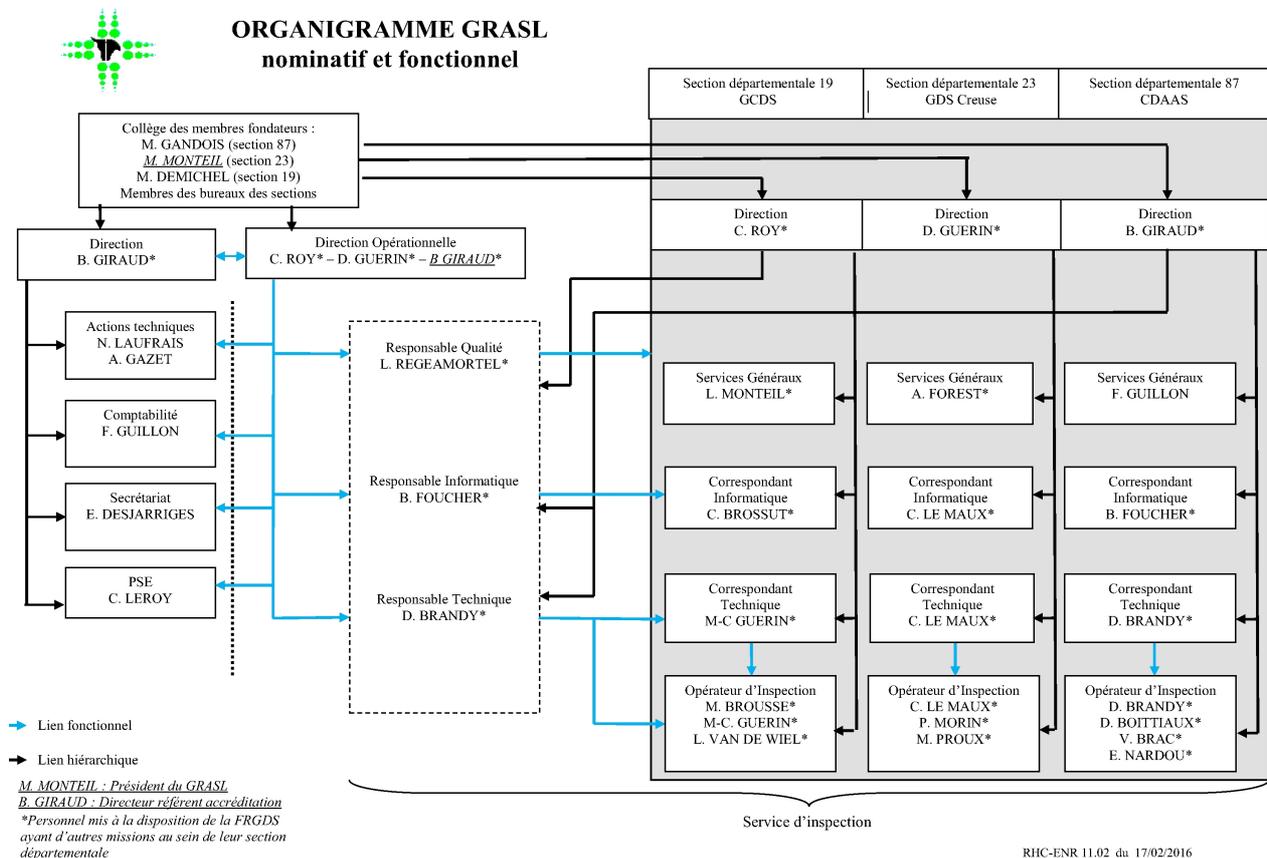
- Pour le domaine animal et symétriquement pour le domaine végétal, un organisme à vocation sanitaire (OVS), OVS pouvant se regrouper au sein d'une association sanitaire régionale (ASR).
- Pour la profession vétérinaire, une organisation vétérinaire à vocation technique (OVVT).



## OVS régional Limousin : le GRASL

L'OVS limousin est reconnu comme OVS dans le domaine animal pour la région Limousin par l'arrêté ministériel du 31 mars 2014.

Pour le Limousin, cela a demandé, notamment, la mise en place d'un CODIR (réunion mensuelle des 3 directeurs des GDS limousins), d'une responsable qualité (Laurence REGEAMORTEL de la Corrèze) et d'un responsable technique (Didier BRANDY de la Haute-Vienne).



Un 1<sup>er</sup> audit interne croisé (audit de chaque région par le binôme responsable qualité/responsable technique d'une autre région) s'est déroulé en avril 2015, suivi d'un second fin janvier 2016.

Toutes les régions ont été auditées par le COFRAC, pour le GRASL, l'audit s'est déroulé le 09 juin 2016. Suite à cet audit par le COFRAC, le 21 octobre 2016, l'accréditation initiale du GRASL a été prononcée pour la période 01/12/2016 – 30/11/2020.

Un nouvel audit croisé (audit de chaque région par le binôme responsable qualité/responsable technique d'une autre région) est prévu le 19 avril 2017 et un audit de maintien par le COFRAC à l'automne 2017.



### Conventions relatives à l'exécution des tâches déléguées et des missions confiées en filière bovine

Deux types de conventions ont été mises en place :

- Une convention cadre quinquennale, pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2019, cosignée par les trois préfets du Limousin et le GRASL.
- Des conventions techniques et financières signées entre le Préfet de la Creuse et le GRASL avec une convention pour la période 01/07/2015 – 30/06/2016 pour un montant de 44.079,06 € (34.466,66 € prophylaxie et 9.612,40 € ASDA).

### ***Pour la campagne 2015/2016 :***

- Concernant la prophylaxie bovine : 2.893 DAP ont été imprimés et envoyés aux vétérinaires, 2.679 interventions ont été renseignées dans SIGAL, 1.933 cheptels ont été suivis et éventuellement contactés individuellement téléphoniquement, 292 pour sous-réalisation d'effectifs, 41 pour des délais de réalisation supérieur à 90 jours, 323 pour des partielles à plus de 70 jours, 438 pour des partielles lors de la fin de campagne de prophylaxie et 839 élevages avec des interventions non-réalisées. Les élevages en écart à la fin de la campagne ont été transmis à la DDCSPP qui instruit ces dossiers. Par ailleurs, 35 cheptels ont été suivis pour 71 étiquettes surnuméraires suite à une mauvaise identification des prélèvements.
- Concernant la gestion de l'IBR : 66 comptes-rendus de vaccination ont été imprimés et envoyés aux vétérinaires, 43 interventions ont été renseignées dans SIGAL, les autres ayant éliminé les positifs avant la date butoir. 22 cheptels ont été suivis individuellement pour non-retour des comptes rendus de vaccination dans les délais.
- Concernant la gestion des introductions bovines :
  - En atelier non-dérogatoire : 3.100 dossiers suivis pour 15.233 animaux introduits et 384 anomalies relevées. Gestion de 305 dossiers pour absence de brucellose et de 349 dossiers pour absence de tuberculose. Gestion de 595 demandes de dérogation pour 315 élevages correspondant à 4.828 animaux ayant dérogé au contrôle à l'introduction.
  - En atelier dérogatoire : 468 dossiers suivis pour 10.769 animaux introduits.
- Concernant l'édition des ASDA :
  - Le montant financier de la convention de délégation d'impression GDS Creuse – EDE pour la période du 01/07/2015 au 30/06/2016 est de 13.948,00 €.
  - Edition par GDS Creuse et délégation de l'impression des ASDA vertes à l'EDE :
    - Edition ASDA de naissances : 171.539 ASDA éditées et déléguées pour impression.
    - Edition ASDA de modifications bovins : 2.816 ASDA éditées et déléguées pour impression.
  - Edition, impression et envoi des ASDA vertes par GDS Creuse :
    - Impression ASDA d'introductions : 14.876 ASDA imprimées et envoyées.
    - Impression ASDA de réédition lors de changement d'appellation sanitaire d'un cheptel : 2.788 ASDA rééditées et échangées.
    - Impression ASDA duplicata et réédition : 693 ASDA rééditées et échangées.
  - Edition, impression et envoi des ASDA jaunes par GDS Creuse :
    - Impression ASDA d'introductions : 10.836 ASDA imprimées et envoyées.

### **Convention quadripartite pour l'exécution des missions déléguées pour la campagne 2015/2016**

Cette convention, signée en septembre 2015, formalise les relations entre la DDCSPP, le GRASL (section Creuse), le LDA23 et les représentants des vétérinaires pour les interventions réalisées, dans le cadre des prophylaxies bovines de la brucellose, de la tuberculose et de la leucose enzootique pour les prélèvements réalisés sur le sang. Une attention particulière est demandée aux vétérinaires quant à la validation de leur intervention avec les informations portées sur le DAP : nombre d'animaux testés, état d'avancement de la prophylaxie (totale, partielle ou finale), date d'intervention, signature et cachet avec n° ordinal national personnel, signature par l'éleveur.

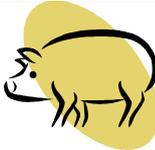
### **Conventions tripartites pour l'exécution des missions déléguées pour la campagne 2015/2016**

Pour les prélèvements sur le lait, une convention formalise les relations entre la DDCSPP, le GRASL et chaque laboratoire laitier (GALILAIT et LILCO pour la Creuse).

## PROPHYLAXIES OBLIGATOIRES

Le bon état sanitaire creusois et l'implication de tous a permis un allègement des prophylaxies depuis 1999. La Creuse est indemne de brucellose, tuberculose et leucose.

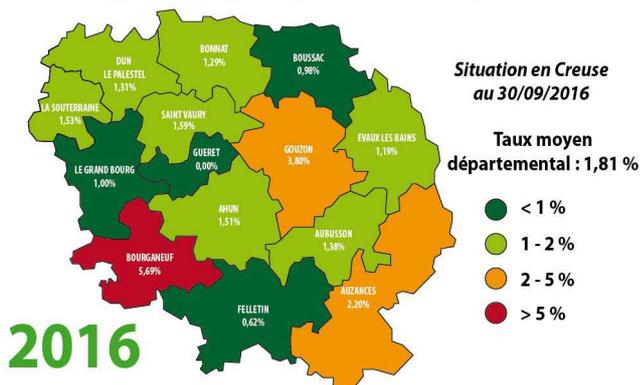
Cependant, la tuberculose bovine montre un retour marqué dans certaines zones. Devant cette situation, rappelons à tous l'importance d'être vigilant et rigoureux par rapport aux mesures prescrites.

|   |   |  |
|---|---|--|
|    | <b><i>Campagne de prophylaxie du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai</i></b>               |  |
|   | <b>Brucellose</b>   | Elevage allaitant : sérologie annuelle sur 20 % des bovins > 24 mois.<br>Elevage laitier : contrôle annuel sur lait de mélange.  |
|   | <b>Leucose</b>  | Elevage allaitant : sérologie sur 20 % des bovins > 24 mois tous les 5 ans.<br>Elevage laitier : contrôle sur lait de mélange tous les 5 ans.  |
|   | <b>IBR</b>  | Cheptel indemne : dépistage annuel sur tous les bovins de plus de 24 mois ou contrôle semestriel sur lait de mélange.<br>Cheptel en assainissement : dépistage annuel sur tous les bovins de plus de 12 mois.<br><b>Vaccination ou élimination systématique de tous les bovins positifs.</b> |
|   | <b>Varron</b>   | Contrôles aléatoires et orientés des élevages par sérologies de mélange.   |
|   | <b><i>Campagne de prophylaxie durant le mois de mai</i></b>                             |  |
|   | <b>Aujeszky</b>   | Dépistage annuel systématique sur 15 animaux par prélèvement de sang sur buvard pour tous les élevages plein-air (y compris engraisseurs et élevages de sangliers) et les élevages sélectionneurs multiplicateurs.   |
|   | <b>SDRP</b>   | Dépistage annuel systématique sur 10 % des reproducteurs avec un minimum de 15 par prélèvement de sang sur buvard  |
|  | <b><i>Campagne de prophylaxie du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre</i></b> |  |
|   | <b>Brucellose ovine</b>   | Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des béliers âgés > 6 mois et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles.   |
|  | <b><i>Campagne de prophylaxie du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin</i></b>            |  |
|   | <b>Brucellose caprine</b>   | Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des boucs âgés > 6 mois et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles.   |
|  | <b>Artérite Virale Equine (AVE)</b>   | Dépistage annuel individuel par sérologie sur les étalons et dépistage par écouvillonnage sur les étalons lors de la journée annuelle d'approbation dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2009  |
|   | <b>Mérite équine contagieuse</b>  |  |

## BOVINS - Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR)

|                    | Au 31/05/2015 |             | Au 31/05/2016 |             |
|--------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
|                    | Nombre        | Pourcentage | Nombre        | Pourcentage |
| Cheptels certifiés | 2.681         | 93,52%      | 2.706         | 95,11%      |
| Cheptels négatifs  | 2.744         | 95,71%      | 2.776         | 95,57%      |
| Cheptels positifs  | 79            | 2,76%       | 53            | 1,86%       |
| Cheptels suspendus | 47            | 1,64%       | 11            | 0,39%       |
| Cheptels B et PrÉB | 9             | 0,33%       | 7             | 0,24%       |

### Pourcentage de cheptels positifs en IBR par canton



L'excellente situation de la Creuse par rapport à l'IBR se confirme avec une progression continue. La Creuse confirme ainsi son positionnement dans les dix premiers départements français avec un taux de cheptels certifiés de plus de 95 % et consolide ainsi nos orientations prises vis-à-vis de cette maladie depuis 1996.

Au 30/09/2016, sur 2.812 cheptels bovins creusois, 2.698 étaient sous appellation et 50 (1,81 %) détenaient au moins un bovin positif (15 élevages avec 1 bovin positif, 15 avec 2 à 10 et 20 avec plus de 10 bovins positifs).

2016 aura été marqué par la promulgation de l'arrêté ministériel IBR. Il a pour objet l'éradication de l'IBR et met en place l'attribution d'un statut IBR à chaque élevage, le renforcement de la surveillance et de l'assainissement avec des restrictions à la circulation des bovins issus de cheptels non-indemnes d'IBR. Il est favorable pour les cheptels indemnes d'IBR, avec la possibilité de déroger au contrôle à l'introduction IBR, et beaucoup plus contraignant pour ceux en cours d'assainissement, afin de les inciter à éliminer les derniers bovins positifs.

| Nouvel arrêté IBR – Principales mesures mises en application au 01/07/2016 |  |  |                      |          |   |                         |   |
|--|--|--|----------------------|----------|---|-------------------------|---|
| A l'échelle du cheptel   |  |  | A l'échelle du bovin |          |   |                         |   |
| 4 catégories de cheptels   | Prophylaxies                               | Contrôle avant départ                              | Statut bovin et ASDA |          | Destination possible                                      | Séparation des circuits | Introduction en élevage (ASDA verte)                                  |
| Indemne IBR  | (ZEF : 20 % ≥ 24 mois)                     | Pas de contrôle                                    | Verte                | Négatifs | Toute destination :<br>élevage, engraissement et abattoir | « propre »              | Dérogation possible :<br>Cheptel départ indemne<br>Transport sécurisé |
| En cours de qualification  | ≥ 24 mois                                  | Contrôle de tout bovin<br>15 jours avant la sortie |                      |          |   |                         | Positifs  |
| En cours assainissement  | ≥ 12 mois                                  |  | Tous les bovins      | Marquée  | Ne peuvent pas être introduits en élevage                 |                         |   |
| Non-conforme   | Vaccination des positifs<br>(ASDA marquée) |  |                      |          |   |                         |   |

Le nouvel arrêté ministériel IBR renforce l'assainissement des troupeaux avec des restrictions à la circulation des bovins reconnus infectés. Chacun est dorénavant concerné, notamment les élevages non-indemnes d'IBR (5 % des cheptels en Creuse) pour lesquels les mesures vont être beaucoup plus draconiennes.

L'objectif est d'atteindre le statut de zone épidémiologiquement favorable (taux de cheptels positifs inférieur à 1 % ou taux de nouveaux cheptels positifs inférieur à 0,2 % pendant deux ans) afin de bénéficier d'allègements de prophylaxie IBR : maintien par contrôle de 20 % des bovins âgés de plus de 24 mois ou par contrôles annuels du lait de mélange.

L'impact de l'arrêté a été immédiat sur la fin de l'année 2016, avec 670 demandes de dérogation (595 sur toute la campagne 2015 – 2016) et 15 cheptels ayant éliminé leurs derniers positifs avant la prophylaxie.

## **BOVINS - L'hypodermose bovine (varron)**

Les GDS sont chargés d'organiser et de coordonner le programme de lutte dans le cadre du Schéma Territorial de Certification Régional, habilité par l'ACERSA depuis le 31 mars 2005.

Les résultats favorables obtenus ont permis, depuis octobre 2005, à nos élevages d'acquérir le statut « cheptel assaini » et cette mention est portée sur les ASDA. Ce niveau de statut est maintenu grâce à des dépistages annuels aléatoires et orientés.

Pour la campagne 2015/2016, 125 élevages étaient prévus en dépistage du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 mars 2016. 101 élevages en contrôles aléatoires (dont 10 élevages laitiers) et 24 en contrôles orientés. Les sérologies, les résultats de lait de grand mélange favorables, les contrôles visuels dans 5 élevages n'ayant pas eu de résultat au cours de la période impartie, ainsi que la gestion des introductions, nous ont permis de maintenir notre statut de « cheptel assaini » dans notre département.

## **PORCINS - La maladie d'Aujeszky et le SDRP**

En concertation avec la DDCSPP, GDS Creuse supervise la prophylaxie Aujeszky. Pour la campagne 2015/2016, l'ensemble des élevages devant faire l'objet de la surveillance de cette maladie ont été dépistés. 26 cheptels ont présenté des résultats négatifs en Aujeszky ce qui a permis de confirmer le statut de « département indemne de maladie d'Aujeszky ».

Notre département est engagé depuis plus de 10 ans dans un système d'apport de garantie vis-à-vis du Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin (SDRP) basé sur le volontariat, puis encadré par un arrêté préfectoral depuis 2009.

En 2015/2016, les 41 élevages concernés ont fait l'objet de dépistage sur le mois de mai, tous les résultats se sont avérés favorables. 35 élevages se sont vu délivrer des attestations d'apport de garantie vis-à-vis du SDRP, 6 élevages n'ont pas eu d'attestation car ils n'ont pas retourné leur engagement.

Le maintien de cette situation très favorable dans notre département passe par ce contrôle annuel et par une vigilance par rapport aux introductions, notamment en provenance de zones non-indemnes de SDRP. Il est donc indispensable de s'assurer du statut des animaux avant toute introduction.

## **EQUINS – Artérite virale (AVE) et métrite contagieuse équine (MCE)**

Notre département est engagé dans le dépistage annuel individuel par sérologie AVE et dépistage par écouvillonnage MCE sur les étalons de trait dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2009.

Pour 2016, 24 étalons de trait pratiquant la monte publique ont été prélevés, dont 21 lors de la journée de dépistage organisée par GDS Creuse le 21 février. Tous les résultats vis-à-vis de l'AVE et de la MCE se sont avérés négatifs. Cela correspond, comme pour les années précédentes, à 100 % des étalons de trait pratiquant la monte publique qui ont été prélevés et qui ont présenté des résultats favorables.

GDS Creuse remercie le syndicat creusois des éleveurs de chevaux de trait pour son implication dans le dépistage.

## **SECTION APICOLE**

Une section régionale apicole a été créée. Cette section régionale a déposé auprès de France AgriMer un dossier de demande de financement pour un plan régional de recensement des ruchers et de prophylaxie contre Varroa Destructor en filière Apicole.

## **TIERS-PAYANT PROPHYLAXIES OBLIGATOIRES**

GDS Creuse assure la gestion financière de ces prophylaxies dans le cadre du tiers-payant.

**Pour la campagne 2015/2016, ont été enregistrées les opérations suivantes :**

- Bovins : 208.624 PS, 4.324 vacations pour un montant HT de 644.263,68 €
- Ovins : 2.987 PS, 76 vacations pour un montant HT de 4.976,61 €
- Caprins : 948 PS, 20 vacations pour un montant HT de 1.466,44 €
- Porcins : 388 PS, 38 vacations pour un montant HT de 1.947,16 €

Les honoraires reversés aux vétérinaires pour l'ensemble de ces prophylaxies obligatoires s'élèvent à **652.653,89 € HT.**

## **PROPHYLAXIES VOLONTAIRES**

### **BOVINS - Paratuberculose : apport de garantie**

Dépistage annuel individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande (population prélevée variable selon les situations).

L'apport de garantie est défini dans le cadre d'un référentiel national. C'est un outil pour :

- Les cheptels vendeurs de reproducteurs pour les races confrontées à cette problématique.
- Les cheptels préparant leur cessation d'activité avec transfert du cheptel. Cette situation doit être réfléchie et mise en place suffisamment longtemps avant de partir à la retraite.

|   | <b>31 03<br/>2008</b> | <b>31 03<br/>2009</b> | <b>31 03<br/>2010</b> | <b>31 03<br/>2011</b> | <b>31 03<br/>2012</b> | <b>31 03<br/>2013</b> | <b>31 03<br/>2014</b> | <b>31 03<br/>2015</b> | <b>31 03<br/>2016</b> | <b>31 03<br/>2017</b> |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nombre de cheptels avec 3 séries négatives au moins | 120                   | 126                   | 142                   | 154                   | 152                   | 153                   | 153                   | 147                   | 147                   | 146                   |
| Nombre de cheptels avec 2 séries négatives          | 31                    | 30                    | 17                    | 16                    | 19                    | 14                    | 9                     | 12                    | 12                    | 27                    |
| Nombre de cheptels sous apport de garantie          | 151                   | 156                   | 159                   | 170                   | 171                   | 167                   | 162                   | 159                   | 159                   | 173                   |

- 173 élevages sont sous apport de garantie (au moins 2 séries négatives sur tous les bovins  $\geq$  24 mois).
- Les élevages adhérents au Herd-book Limousin ont une obligation de dépistage de la paratuberculose, 89 % des élevages creusois adhérents au HBL bénéficient de l'apport de garantie.
- Les stations d'évaluation (Lanaud et Géval) ne reçoivent que des veaux provenant d'élevages sous apport de garantie. Lors de chaque rentrée, nous sommes consultés.
- Outre ces élevages « HBL », 83 élevages sont aussi sous apport de garantie. Pour une majorité, ce sont des élevages sortant d'assainissement et souhaitant poursuivre le dépistage. Ceci fait suite à la sensibilisation mise en place par GDS Creuse depuis quelques années. Se trouvent également dans cette catégorie des éleveurs laitiers.
- De plus, l'historique accumulé permet de renforcer les garanties apportées, même dans les élevages non encore sous apport de garantie par rapport aux cheptels tout venant.

Le statut de cheptel d'origine est à connaître lors de toute introduction, d'où l'intérêt de consulter [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) ou GDS Creuse pour obtenir la liste des élevages creusois avec un statut favorable.

## OVINS

|   |                    |  |
|---|--------------------|--|
|  | <b>Tremblante</b>  | Programme de génotypage basé sur le volontariat et billet de garantie conventionnelle ovin.  |
|   | <b>Visna maëdi</b> | Dépistage annuel de tous les béliers > 12 mois et : <ul style="list-style-type: none"><li>• toutes les femelles &gt; 24 mois =&gt; élevages &lt; 50 brebis</li><li>• 50 brebis au plus =&gt; élevages &gt; 50 brebis</li></ul> |

### **Tremblante : programme départemental de génotypage**

Grâce à une aide du Conseil Départemental de 50 % des frais de prélèvements et d'analyses, le programme départemental de génotypage a permis le contrôle de 12 béliers dans 5 élevages.

Pour cette campagne, le montant versé par GDS Creuse, via des fonds du Conseil Départemental, est de **173,77 €** et une information à destination de l'ensemble des détenteurs d'ovins a été réalisée via l'EDE avec l'envoi du recensement des béliers.

### **Visna maëdi : programme d'aide au dépistage**

Sur ses fonds propres, GDS Creuse prend en charge 50 % du montant des frais afférents au dépistage. 5 élevages ont fait la demande pour un montant de prise en charge de 411,08 €.

### **Le Billet de Garantie Conventionnelle Ovin - Caprin**

Qu'il s'agisse d'installation, d'agrandissement de troupeau, de renouvellement de reproducteurs, les introductions d'animaux constituent des phases à hauts risques sanitaires. C'est pourquoi le GRASL a mis en place le Billet de Garantie Conventionnelle.

En matière sanitaire, la garantie à l'introduction doit se fonder sur un engagement écrit des deux parties. Cet outil permet d'échanger sur d'éventuelles problématiques d'élevage. En cas d'investigations, l'ensemble des frais d'analyses est pris en charge à hauteur de 50 %. Les BGC sont disponibles chez les vétérinaires, auprès des techniciens OBL ou directement à GDS Creuse.

### **Le programme régional de maîtrise des risques sanitaires ovins**

Il a pour objectif d'apporter un appui technique et financier à tout élevage confronté à une pathologie de groupe (avortements, parasitisme, maladies respiratoires...). Les frais relatifs à cette action pour les analyses, visites, prélèvements, informations sont pris en charge à hauteur de 50 % grâce à des fonds du Conseil Régional.

4 élevages ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre du programme Régional de maîtrise des risques sanitaires en élevage ovin. Ces élevages étaient confrontés à des problématiques graves et exceptionnelles en termes de maladies abortives, de parasitisme ou de mortalités. Ils ont bénéficié d'aides aux analyses et aux visites effectuées par GDS Creuse et leurs vétérinaires d'un montant de **322,71 €**.

## **IMAGE DES ELEVAGES**

### **Commission « Protection Animale »**

Le champ d'intervention de cette commission concerne les animaux de rente (bovins, ovins, caprins, équins...) qui font l'objet de maltraitance (alimentation gravement insuffisante) ou qui divaguent très régulièrement. Bien qu'une minorité d'éleveurs (moins de 1 %) soit concernée, cela nécessite, pour des raisons autant individuelles que collectives, une action spécifique forte.

Quelle que soit la situation, la précocité d'intervention constitue un élément primordial de réussite. Cela a représenté un axe d'action important qui a porté ses fruits comme le montrent les résultats obtenus depuis la mise en place de cette commission en 1999. La commission se réunit deux fois par an, à l'entrée et à la sortie de l'hiver.

Les situations problématiques sont examinées en « cellule spéciale » restreinte composée de la DDCSPP, de la DDT, du Parquet, de la Chambre d'Agriculture (EDE) et de GDS Creuse. L'objet est de proposer un plan d'action visant à traiter la situation en mobilisant les procédures et les modes d'interventions les plus adaptés à la difficulté rencontrée. La DDCSPP est en charge de l'animation de cette cellule.

36 dossiers, dont 6 suivis en cellule spéciale, ont été présentés. 11 ont été réglés dont 3 suivis en cellule spéciale. 29 dossiers restent en suivi : 4 en cellule spéciale et 25, dont 4 nouveaux, en 1<sup>ère</sup> phase. Depuis 1999, 189 dossiers ont été réglés.

# Maîtrise des risques sanitaires en élevage

## « Le sanitaire... j'adhère ! »

Dans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire du cheptel n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide GDS Creuse dans ses actions depuis 1953.

**« Le sanitaire... j'adhère ! », c'est d'abord faire votre bilan reproduction et sanitaire afin de connaître le niveau d'équilibre ou de déséquilibre de votre cheptel**

« Le sanitaire... j'adhère ! » débute par un bilan avec les axes principaux suivants :

- La productivité numérique. Une reproduction efficace, c'est un meilleur revenu et une illustration de l'équilibre sanitaire de votre cheptel.
- L'état des lieux des pathologies et mortalités rencontrées avec leur comparaison vis à vis des critères d'alerte.

Le bilan sanitaire d'élevage (BSE), élément réglementaire à effectuer avec son vétérinaire traitant, constitue une opportunité. La fourniture du BSE prérempli par GDS Creuse facilite sa réalisation. Il permet de situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire du cheptel et de déterminer la priorité sanitaire de l'élevage.

**C'est ensuite une analyse pour connaître les facteurs déterminants et favorisants dans votre troupeau**

La santé (de l'animal ou du troupeau) résulte de l'équilibre fragile entre le statut immunitaire (anticorps) et la pression infectieuse (germes). Les agents déterminants sont les virus, bactéries ou parasites. Les facteurs favorisants se classent en 5 domaines de risque. La lutte ou la prévention vis à vis d'une maladie peut se décomposer en deux phases : tout d'abord la gestion de l'urgence, puis la recherche des facteurs de risque propres à son troupeau avec, pour chaque domaine de risque, les points forts et les points à améliorer et leur évolution au cours du temps. Seule cette détermination des facteurs favorisants puis leur correction par des mesures sanitaires et éventuellement médicales (vaccination, chimioprévention...) évitera la récurrence de maladies dans votre cheptel.

**C'est aussi l'apport de garanties dans un cadre collectif avec les spécificités de son exploitation**

Les demandes de garanties de l'aval vis à vis de son exploitation sont en rapport avec :

- La réglementation pour certaines maladies (brucellose, tuberculose, leucose, IBR...), la sécurité sanitaire pour les denrées alimentaires d'origine animale (information sur la chaîne alimentaire (ICA)).
- Les évolutions épidémiologiques et les modifications réglementaires correspondantes.
- Les demandes commerciales avec des réponses par les appellations (IBR, varron...) ou suivis négatifs (paratuberculose, SDRP...).

A ce niveau, la réussite nécessite une implication collective, que ce soit au niveau d'une zone, d'une production... Notre implication dans les « prophylaxies » constitue un de nos métiers premiers.

**C'est enfin éviter l'introduction de nouvelles maladies dans son élevage**

Les mesures de biosécurité externe contribuent à empêcher et/ou limiter l'introduction d'agents infectieux. On retrouve le contrôle et l'isolement des animaux introduits, la maîtrise des points à risque, les précautions par rapport aux visiteurs (pédiluve), désinfection des matériels en commun, la séparation des espèces (ex : pas de volailles dans les bâtiments pour ruminants) et les actualités sanitaires et suivis épidémiologiques : circulation virus, bactéries, parasites de manière endémique ou émergente. Ce sont des mesures simples et peu onéreuses... dont le non-respect peut avoir des conséquences catastrophiques !

**C'est avoir à disposition la « boîte à outils GDS Creuse »**

Pour vous accompagner dans cette démarche, GDS Creuse met à votre disposition, en collaboration avec les vétérinaires, sa boîte à outils qui renferme le BSE prérempli, des aides techniques et financières pour différents plans de prévention et de lutte (diarrhées, gripes, parasitisme, avortements, BVD, IBR, SDRP...), des formations, des visites d'élevages, une plaquette de présentation de l'offre vétérinaire...

## Le BSE prérempli pour analyser et adapter sa gestion sanitaire

Un bilan sanitaire d'élevage prérempli a été fourni par GDS Creuse à chaque éleveur début septembre 2016. Ce bilan concerne la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 et reprend des éléments d'historique des deux campagnes précédentes. Chaque éleveur a été invité à le consulter et à contacter son vétérinaire traitant pour optimiser son utilisation dans le cadre du BSE annuel. Sa fourniture au vétérinaire traitant peut intervenir avec une autorisation écrite de l'éleveur concerné.

L'intérêt du BSE prérempli est de fournir à l'éleveur une synthèse des données qu'il enregistre dans le cadre de ses obligations réglementaires et ainsi permettre une meilleure analyse. Le BSE prérempli intègre :

- Les données d'identification (source : Service Elevage de la Chambre d'Agriculture) qui permettent d'illustrer les mouvements, les mortalités, des résultats de reproduction...
- Les données enregistrées à GDS Creuse en matière de suivi des maladies soumises à prophylaxie de cheptel ou d'introduction et/ou de dépistages ponctuels.
- Les bilans des pathologies à renseigner par l'éleveur à partir de son carnet sanitaire avec une indication du niveau d'alerte par pathologie.

Cela constitue un intérêt triple pour l'éleveur : améliorer la rentabilité de son élevage, sécuriser ses pratiques dans le cadre de la filière et bénéficier de la prescription sans consultation systématique.

## Fiche des outils GDS Creuse – Plaquette d'offre de services vétérinaire

Afin d'avoir une gestion plus adéquate de la priorité sanitaire de l'élevage telle qu'elle est déterminée à l'issue du BSE, une plaquette d'offre de services vétérinaire a été réalisée. Initiée lors de la journée annuelle GDS Creuse/GTV23 à destination de l'ensemble des vétérinaires exerçant en Creuse, elle est disponible chez les vétérinaires participant. 9 cabinets vétérinaires se sont investis dans cette action.

## Qualité de l'eau

La qualité de l'eau d'abreuvement des animaux peut avoir un impact sanitaire au sein du troupeau. Afin de limiter les risques, toute eau « privée » (source, puits, captage...) nécessite un contrôle.

1. Un kit analyse a été élaboré en relation avec le LDA pour proposer une méthodologie de prélèvement avec un choix d'analyses bactériologiques et de paramètres physico-chimiques.
2. Une interprétation des résultats est réalisée par GDS Creuse avec une adaptation en fonction du type de production, des symptômes observés et des performances constatées.
3. Des solutions pourront ainsi être mises en place par le biais de protection des sources, d'aménagement des ouvrages ou encore de systèmes de traitement.

Pour 2016, 12 contrôles ont été effectués dans ce cadre.

## CRSSA Plan avortement bovins/ovins/caprins

Le Limousin a choisi d'améliorer le diagnostic des avortements pour les espèces bovine, ovine et caprine par un approfondissement de la mise en évidence directe du germe avec un coût maîtrisé pour l'éleveur.

Les grands principes retenus devant un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée et/ou l'avorton. C'est l'objet de la fiche de diagnostic direct avec une prise en charge de 75 % par la CRSSA du Limousin.
- Rechercher les anticorps chez les avortées depuis plus de 15 jours. L'échantillon sera complété par des femelles ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent sans oublier les mères de mort-nés. La prise en charge intervient dans le cadre du plan régional « pathologies émergentes » avec une prise en charge de 50 % grâce à des fonds du Conseil Régional.

Ce plan avortement CRSSA est opérationnel depuis début 2012. Il a permis en 2016 l'**apport d'aide** dans **62 élevages** (45 bovins, 6 caprins et 11 ovins) pour un montant de **7.579,26 € HT**.

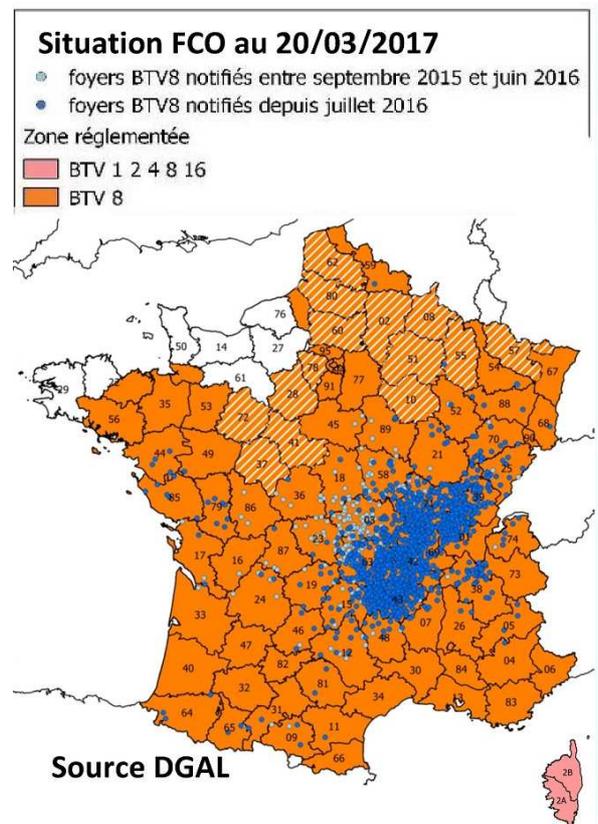
## Fièvre catarrhale ovine – une réémergence du virus sérotype 8

Fin août 2015, dans un élevage mixte de l'Allier, un bélier a montré des signes cliniques (jetage, troubles pulmonaires, œdème facial et hyperthermie) faisant suspecter la fièvre catarrhale. La confirmation du foyer a été établie le 11/09/2015.

Au 20/03/2017, 2.226 foyers étaient notifiés depuis 2015 dont 1.933 depuis juillet 2016. Des cas cliniques avec avortements ont été observés dans plusieurs départements.

Cela confirme la reprise de la circulation virale qui va s'amplifier en 2017 selon l'ANSES. La maladie risque d'impacter les cheptels cet été.

Le vaccin contre le virus de la fièvre catarrhale sérotype 8 (BTV-8) est encore pris en charge par l'Etat. Que ce soit pour protéger le cheptel de souche (vaccination par l'éleveur) ou commercialiser les animaux (brouards, reproducteurs..., vaccination par le vétérinaire), la campagne estivale est à préparer dès maintenant sans oublier que les animaux ne peuvent être vaccinés qu'à partir de 2,5 mois d'âge.



# Mission « lutte contre les maladies contagieuses »

## Suivi Sanitaire Approfondi

### Assainissement IBR

Au 31/05/2016 :

53 cheptels possèdent des bovins positifs en IBR avec le statut suivant :

|       |   |                            |    |
|-------|---|----------------------------|----|
| B :   | 8 | Assainissement 02 (>5%+) : | 26 |
| RRS : | 6 | Assainissement 01 (<5%+) : | 13 |

Evolution de la prévalence :

| Prévalence bovins IBR positifs dans les cheptels (nombre de cheptels) |           |           |           |           |           |           |                 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|
| Nombre de bovins + par élevage  | 2010/2011 | 2011/2012 | 2012/2013 | 2013/2014 | 2014/2015 | 2015/2016 | Variation N/N-1 |
| 1 +   | 31        | 18        | 15        | 23        | 21        | 16        | -5              |
| 2 à 5 +   | 35        | 31        | 32        | 18        | 21        | 10        | -11             |
| 6 à 10 +  | 31        | 20        | 16        | 12        | 10        | 6         | -4              |
| 11 à 25 +   | 23        | 25        | 19        | 14        | 8         | 6         | -2              |
| 26 à 50 +   | 22        | 9         | 7         | 6         | 5         | 8         | +3              |
| 51 à 100 +  | 4         | 4         | 3         | 3         | 3         | 2         | -1              |
| > 100 +   | 8         | 7         | 5         | 4         | 4         | 5         | -1              |
| TOTAL   | 154       | 114       | 97        | 80        | 72        | 53        | -19             |

Soit un total de 2.241 bovins positifs. Depuis le 31/05/2015, 19 cheptels ont éliminé leurs positifs.

Evolution de l'incidence :

| Incidence bovins IBR positifs dans les cheptels en assainissement |                 |     |                 |     |                 |     |                 |     |                 |     |                 |     |
|---|-----------------|-----|-----------------|-----|-----------------|-----|-----------------|-----|-----------------|-----|-----------------|-----|
| Nombre de bovins nouvellement positifs                            | 2010/2011       |     | 2011/2012       |     | 2012/2013       |     | 2013/2014       |     | 2014/2015       |     | 2015/2016       |     |
|   | Nombre cheptels | %   |
| 0 nouveau +   | 111             | 79  | 82              | 77  | 73              | 76  | 64              | 80  | 49              | 68  | 41              | 77  |
| 1 nouveau +   | 14              | 10  | 13              | 12  | 14              | 14  | 12              | 15  | 13              | 17  | 5               | 10  |
| 2 à 5 nvx +   | 8               | 5   | 7               | 7   | 7               | 7   | 4               | 5   | 8               | 12  | 6               | 11  |
| 6 à 10 nvx +  | 4               | 3   | 1               | 1   | 3               | 3   | 0               | 0   | 1               | 1,5 | 1               | 2   |
| + de 10 nvx +   | 4               | 3   | 3               | 3   | 0               | 0   | 0               | 0   | 1               | 1,5 | 0               | 0   |
| TOTAL   | 141             | 100 | 106             | 100 | 97              | 100 | 80              | 100 | 72              | 100 | 53              | 100 |

12 élevages (23 %) ont eu des nouveaux positifs durant la campagne, effectif en diminution par rapport à la campagne passée. Pour 5 cheptels, il s'agit d'un seul nouveau positif.

L'assainissement se poursuit avec un passage en dessous de la barre des 2 % de cheptels détenant des bovins positifs, ceci est en rapport avec l'élimination des positifs dans les élevages en assainissement et la non-conservation des nouveaux positifs dans les élevages certifiés.

Cette situation épidémiologique permet à la Creuse d'aborder la finalisation de l'assainissement IBR, telle que prévue au niveau national dans de bonnes conditions.

## Assainissement paratuberculose

La paratuberculose est une maladie avec un impact sanitaire et économique conséquent. Les caractères insidieux et inguérissable de cette maladie demandent une mise en place rapide d'un plan d'assainissement dès son diagnostic dans son élevage.

|   | 31 07<br>2008 | 31 07<br>2009 | 31 07<br>2010 | 31 07<br>2011 | 31 07<br>2012 | 31 03<br>2013 | 31 03<br>2014 | 31 03<br>2015 | 31 03<br>2016 | 31 03<br>2017 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Cheptels en assainissement                    | 131           | 114           | 114           | 119           | 124           | 131           | 149           | 173           | 157           | 156           |
| Cheptels avec une année de résultats négatifs | 28            | 13            | 21            | 13            | 6             | 8             | 13            | 10            | 33            | 29            |
| TOTAL   | 159           | 127           | 135           | 132           | 130           | 139           | 162           | 183           | 190           | 185           |

La mobilisation amorcée depuis 5 ans se confirme. 17 élevages se sont engagés dans un plan paratuberculose au cours de cette campagne dont 13 dans le cadre des alertes émises par GDS Creuse suite à des résultats ponctuels positifs (suspicion clinique, résultat positif à la vente) en relation avec le vétérinaire en charge du suivi de l'élevage.

La maîtrise de la clinique et l'assainissement d'un élevage vis à vis de la paratuberculose demandent une implication importante de la part de l'éleveur et du vétérinaire associée au suivi de GDS Creuse qui apporte ses aides techniques (suivi annuel de chaque élevage avec adaptation du plan en fonction des résultats et des alertes, visite d'élevage pour tous les nouveaux engagés et pour les cas particuliers) et financières (aides aux analyses et visites).

## Maîtrise des points à risques en BVD ou maladie des muqueuses

|   | 2004<br>2005 | 2005<br>2006 | 2006<br>2007 | 2007<br>2008 | 2008<br>2009 | 2009<br>2010 | 2010<br>2011 | 2011<br>2012 | 2012<br>2013 | 2013<br>2014 | 2014<br>2015 | 2015<br>2016 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Cheptels identifiés avec des bovins positifs en virologie BVD | 23           | 15           | 17           | 30           | 35           | 37           | 16           | 19           | 14           | 16           | 24           | 32           |

Grâce à une amélioration du dépistage, les remontées d'information via les GDS introducteurs et la mise en place des boucles auriculaires, la vision globale de la BVD en Creuse progresse. Cela se traduit par une augmentation du nombre de cas détectés, probablement encore sous-évalués.

Dans l'optique du nouveau programme collectif volontaire de prévention de la BVD à venir, il est intéressant de connaître la situation épidémiologique locale. Ce plan s'appuiera sur le dépistage de la circulation virale dans les cheptels, suivi de la détection et de l'élimination des IPI.

En attendant, les élevages creusois doivent mettre en œuvre les mesures sanitaires de base afin de se protéger :

- contrôle systématique avec isolement de tout bovin introduit,
- vaccination des génisses lors de la 1<sup>ère</sup> mise à la reproduction,
- gestion du voisinage pendant la période à risque (entre le 40<sup>ème</sup> et 125<sup>ème</sup> jour de gestation).

Dans les cheptels ouverts (cheptels introduisant beaucoup, phase de constitution de troupeaux...): vaccination annuelle de toutes les gestantes.

2016 a été la deuxième année des prélèvements sur cartilages auriculaires en Creuse. Ce dépistage est pris en charge à hauteur de 20 %, la part restant à l'éleveur par analyse est de 5,44 € H.T. 8 élevages sont inscrits dans ce plan, soit en vue d'un assainissement, soit afin d'obtenir des attestations non IPI. 553 veaux ont été dépistés, 7 veaux ont été détectés en BVD sur la biopsie auriculaire, 2 ont été infirmés en recontrôle (infectés transitoires), 5 ont été éliminés.

## La collecte de matériels de référence

Pour contribuer au développement de nouveaux outils de diagnostic et s'assurer de la fiabilité de ceux utilisés sur le terrain, des collections de référence sont nécessaires. Cela nécessite de collecter des échantillons négatifs et positifs dans des élevages de statut défini. Cela concerne l'IBR, la BVD et la paratuberculose.

4 zones ont été définies en France. GDS Creuse est coordinateur du suivi de la collecte des matériels de référence pour la zone 3 (Bourgogne, Auvergne et Limousin).

Plusieurs types de prélèvements sont à réaliser : « grand volume » (1,5 l de sang), « petit volume » (9 tubes de 10 ml) sur 25 bovins par cheptel, de lait en cheptel laitier et fèces pour la paratuberculose.

Pour 2016, GDS Creuse s'est investi dans cette action. En collaboration avec les vétérinaires, nous avons déjà effectué les prélèvements suivants :

- IBR, kit gE, 60 prélèvements en petit volume dans une exploitation.
- BVD, 2 IPI de moins de 6 mois en petit et grand volume.
- Collecte indemne IBR, 1 cheptel laitier prélevé en petit volume et un cheptel allaitant en petit volume.

## Paratuberculose : récolte d'échantillons pour des kits ELISA et PCR

Dans le cadre d'un partenariat avec le laboratoire Biosellal, une collecte de prélèvements de sang et de fèces a été réalisée dans des élevages de tout statut. 1.084 animaux ont été prélevés, répartis dans 7 élevages infectés avec dépistage sur tout le cheptel, 2 élevages sous apport de garantie en sondage sur un échantillon d'animaux et 103 élevages en recontrôle d'animaux positifs.

Par ailleurs, une autre étude sur la paratuberculose a été menée en collaboration avec le laboratoire IDVET. 301 animaux ont été prélevés en sang et en fèces dans 3 élevages volontaires.

Un grand merci à toutes les personnes impliquées dans la démarche, que ce soit les vétérinaires préleveurs ou les éleveurs. Le but de ces recherches est de mettre au point des techniques d'analyses qui conjuguent une meilleure sensibilité tout en gardant une très bonne spécificité.

## Le suivi sanitaire de la faune sauvage, un outil utile pour tous

Le niveau de surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de résultats intéressants au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte éventuelle, aussi bien pour les gestionnaires de la faune sauvage que ceux de la santé humaine et animale, d'où sa poursuite avec son adaptation en fonction des besoins. Il est entré maintenant dans une phase de suivi où la synergie des différents intervenants permet un fonctionnement optimal.

Pour la dernière campagne :

- Sur les sangliers, tous les prélèvements trichine se sont avérés négatifs. Suite à une alerte mortalité dans le sud-est de la Creuse, le réseau SAGIR a permis la remontée de prélèvements et la mise en évidence d'un épisode de pneumonies à *Pasteurella multocida* et *Mycoplasma hyopneumoniae*.
- Dans le cadre du réseau SAGIR, il a été mis en évidence de la circulation de maladie hémorragique sur les lapins, ainsi que des cas de tularémie sur les lièvres.
- Sur les cervidés, dans le cadre du suivi tuberculose, 68 chevreuils et 30 cerfs ont été analysés. Tous les résultats se sont avérés négatifs. La Creuse est au niveau 1 de surveillance Sylvatub.
- Un suivi parasitaire par coproscopie est réalisé sur les cervidés. L'infestation observée est globalement inférieure à celle retrouvée sur les ruminants domestiques.

## Conseil technique collectif et individuel

Pour accompagner l'éleveur, GDS Creuse propose des solutions et orientations par rapport à toute demande particulière. Cette approche peut être soit collective, soit individuelle en fonction de la situation.

Pour l'approche collective, GDS Creuse, avec les vétérinaires, développe et propose une activité dans le domaine des essais cliniques de terrain et des outils d'aide à la gestion de la priorité sanitaire de l'élevage.

Pour l'approche individuelle, face à une pathologie particulière ou particulièrement importante, en collaboration avec le vétérinaire traitant de l'élevage, GDS Creuse peut réaliser une visite d'élevage.

## Les enseignements essentiels de la campagne précédente

### Un plan « diarrhée » efficace, une utilisation du transfert immunitaire renforcée, une journée nationale de présentation dans la cadre du plan écoantibio2017

Dans le cadre du plan diarrhée creusois mis en place depuis la campagne 2003/2004, GDS Creuse a réitéré la prise en charge totale des coûts des analyses des transferts immunitaires. Pour renforcer son efficacité, nous avons décidé de prendre en charge 50 % du coût des analyses fèces lorsque le transfert immunitaire est évalué parallèlement. Chaque éleveur ayant fait réaliser des analyses fèces est informé par courrier et SMS.

Rappelons que l'outil « plan diarrhées néonatales » comprend un pool analyse (transfert immunitaire, analyse fèces, statut oligoéléments) et une visite d'élevage pour la détermination des facteurs de risque propre à l'élevage avec une aide aux analyses de 50 % sauf pour le transfert immunitaire où la prise en charge est de 100 % et une aide à la visite (1<sup>ère</sup> heure) de 50 %. Ce plan est disponible et conseillé pour tout élevage ayant plus de 5 % de mortalité et/ou 15 % de veaux atteints. Les résultats observés dans les élevages ayant mis en place le plan de façon complète s'avèrent très positifs.

| Nombre de cheptels                    | 2012/2013 | 2013/2014 | 2014/2015 | 2015/2016 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Analyse fèces</b>                  | 184       | 126       | 225       | 149       |
| <b>Contrôle transfert immunitaire</b> | 38        | 23        | 58        | 20        |

En 2015/2016, **149 dossiers** ont été suivis pour **14.817,02 €** dont **21 plans complets** pour **1.850,59 € d'aide**.

GDS France a organisé une journée technique nationale sur la prévention des entérites néonatales du veau le 28/09/2016 à Paris à destination des GDS et vétérinaires. La mesure 14 du plan écoantibio2017 cible le

**écoantibio2017**

« *développement des outils en faveur de la prophylaxie sanitaire et des mesures zootechniques* ». C'est dans ce cadre qu'une démarche et des outils pour la prévention des entérites néonatales ont été produits. Ces outils se sont fortement appuyés sur l'expérience du « plan diarrhée creusois » et le travail de thèse vétérinaire de Bertrand BOURDON basé également sur notre pratique et nos résultats.

## Un plan « parasitisme » pour un raisonnement précis de sa lutte antiparasitaire : le kit diagnostic grande douve – paramphistome

La saison hivernale représente une période incontournable pour la gestion des trématodes (grande douve et paramphistome). Le plan antiparasitaire est à raisonner annuellement sous peine de conséquences sanitaires. Une certaine « focalisation » sur le paramphistome a entraîné une réapparition d'atteintes zootechniques voire cliniques de grande douve. Un diagnostic précis est donc à mettre en place dans chaque élevage, chaque année :

- Le diagnostic repose d'abord sur les observations épidémiologiques et cliniques.
- L'appréciation s'effectue lot par lot (suivi du circuit des animaux pendant le pâturage).
- Des examens complémentaires peuvent être nécessaires dans un ou plusieurs lots, par lot considéré :
  - Une **sérologie grande douve de mélange de 10**. Le laboratoire communique désormais des résultats quantitatifs qui permettent d'estimer l'impact clinique de la grande douve sur le lot.
  - Une **coproscopie parasitaire quantitative de mélange de 5 prélèvements individuels**.

| Interprétation des résultats des sérologies grande douve de mélange de 10 |          |   |
|---|----------|---|
| DO ELISA  | Résultat | Charge parasitaire et impact sur la production  |
| > 60 %  | POSITIF  | Lot infesté avec pertes de production probables |
| 20-60 %   | POSITIF  | Lot infesté sans interférence sur la production |
| < 20 %  | négatif  | Faible ou nulle                                 |

Un seul mélange POSITIF indique que le lot est infesté  
Un seul mélange négatif ne permet pas de conclure à l'absence d'infestation

Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour la saison considérée.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse intervient si les deux recherches « sérologie grande douve » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment.

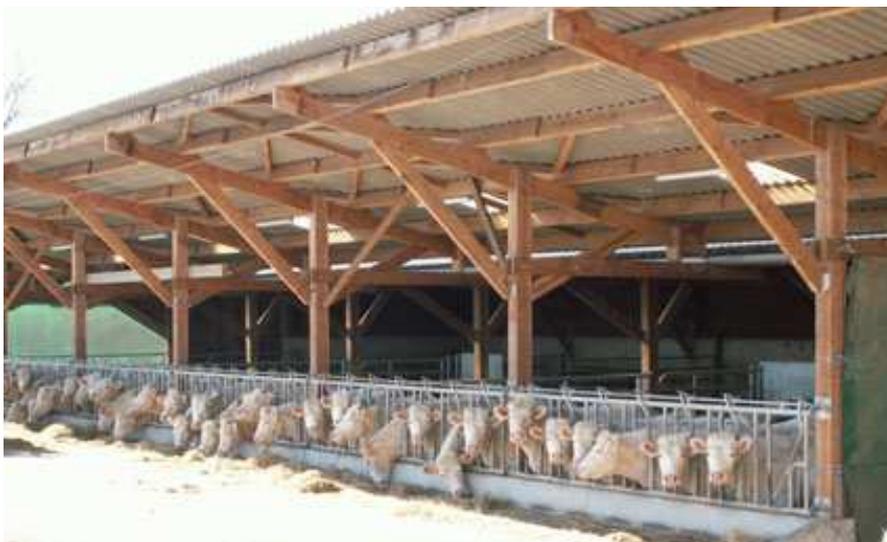
En 2015/2016, **100 dossiers** ont été suivis pour **6.665,26 €** dont **69 plans complets** pour **2.788,12 € d'aide**.

## Visites d'élevage (cas particuliers ou particulièrement importants)

Pour des élevages confrontés à des cas particuliers ou des épisodes de pathologie importants, une visite d'élevage est réalisée par le vétérinaire de GDS Creuse en relation avec le vétérinaire traitant de l'élevage.

En 2016, 22 éleveurs ont bénéficié de ce type d'intervention :

- 10 pour BVD
- 1 pour ENN
- 4 pour IBR
- 7 pour salmonellose



## Mission « mutualisme »

Le mutualisme représente une des bases historiques de l'action de GDS Creuse.

### FMSE (section ruminants), fonds solidarité bovin et porcin, désinfection

#### FMSE (section ruminants)

Le FMSE est un fonds de mutualisation qui a pour objet l'indemnisation des agriculteurs lorsqu'ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, l'adhésion à un fonds de mutualisation agréé est obligatoire. Il a été créé et est administré par des agriculteurs.

Le FMSE a une section commune à tous les agriculteurs et une section spécialisée pour chaque secteur de production. Il est financé à la fois par les agriculteurs, l'Etat et l'Union européenne. L'indemnisation des agriculteurs est financée à 35 % par leurs cotisations et à 65 % sur fonds publics.

La section des éleveurs de ruminants a été créée début 2015 par les organisations agricoles, la Confédération nationale de l'élevage et ses associations spécialisées et par GDS France. Elle est présidée par GDS France. Elle a pour objet d'indemniser les éleveurs de ruminants des préjudices provoqués par les maladies animales. Tous les éleveurs de ruminants professionnels, affiliés au FMSE, qu'ils soient ou non adhérents au GDS sont concernés.

Les maladies potentiellement indemnisables sont celles classées dangers sanitaires de première et de deuxième catégories (arrêté du 29 juillet 2013) : Tuberculose, Brucellose, Dermatose nodulaire contagieuse, ESB et Tremblante, Fièvre aphteuse, FCO, Botulisme, Charbon (Anthrax), Fièvre de la vallée du Rift, Clavelée, Maladie hémorragique des cervidés, Péripneumonie contagieuse bovine, Peste, Rage, Stomatite vésiculeuse, Variole caprine, Agalaxie contagieuse, Hypodermose clinique, Leucose, BVD, IBR, Visna Maëdi.

Les pertes prises en charge sont les coûts d'immobilisation des animaux, les pertes d'animaux dues à la mortalité, la dépréciation des animaux, les pertes de production dues à la morbidité des animaux, les coûts liés aux mesures de lutte lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par l'Etat (nettoyage des locaux, désinfection...).

Les GDS sont en charge de la collecte des cotisations et de l'instruction des dossiers pour le FMSE.

**Tuberculose** : 8 dossiers ont bénéficié d'une indemnisation pour blocages suite à une suspicion de tuberculose décelée à l'abattoir pour un montant de **13.162,90 €**.

**FCO** : L'Etat et le FMSE (Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental) ont mis en œuvre un programme visant à indemniser les éleveurs des coûts et pertes liés à l'immobilisation de leurs animaux lors de la réémergence de la fièvre catarrhale en septembre et octobre 2015 avec un protocole « Etat » pour les zones réglementées et « FMSE » pour les périmètres interdits. Ces deux protocoles sont instruits par le FMSE avec l'appui des GDS.

Pour la Creuse, GDS Creuse a transmis 1.154 dossiers. 1.105 dossiers complets ont été retournés, scannés et saisis sur l'extranet FMSE :

- 792 dossiers PI pour un montant de 840.931,10 € ont été payés le 27 septembre aux éleveurs à jour de leur cotisation MSA.
- 313 dossiers ZR pour un montant de 326.661,90 € sont toujours en attente de règlement.

12 dossiers ont été constitués dans un second temps concernant les demandes spécifiques telles que les nouveaux installés, les sorties anticipées ou encore les vendeurs de reproducteurs ovins. Les dossiers sont répartis de la manière suivante :

- 2 dossiers ovins vendeurs de reproducteurs.
- 5 dossiers sorties anticipées (sorties de broutards les 29, 30 et 31 octobre 2015) avec un justificatif d'enlèvement de la part des négociants.
- 5 dossiers sans références (nouveaux installés ou changement de production) au cours de 3 dernières années.

## Fonds de solidarité bovin et mutuelle sanitaire en élevage bovin

La mutuelle sanitaire en élevage bovin est financée par le fonds de solidarité bovin.

Pour la campagne 2015/2016, **306.078 bovins** ont cotisé pour un montant de **73.458,72 €**.

La mutuelle sanitaire en élevage bovin présente 3 objectifs :

- Aider financièrement les éleveurs qui ont des pertes exceptionnelles graves d'origine sanitaire reconnue par le vétérinaire pour les maladies suivantes : maladie des muqueuses, salmonellose, paratuberculose et listériose. **5 élevages** en ont bénéficié pour un montant de **34.967,64 €** (2 élevages en BVD, 1 élevage IBR, 1 élevage charbon symptomatique, 1 élevage paratuberculose). La mutuelle sanitaire a été **mise en place** en **1995**, elle a permis l'**apport d'aide** dans **226 élevages** pour un montant de **1.087.692,10 €**.
- Indemniser les éleveurs dans les cas d'accidents de prophylaxie (fracture ou strangulation). **8 élevages** en ont bénéficié pour **4.224,57 €**.
- Indemniser les éleveurs dans les cas de saisies d'abattoir (tiquetage, cysticerose). **14 élevages** en ont bénéficié pour **8.633,90 €**.

## Fonds Aujesky

Il a été créé en 1995 par GDS Creuse et intervient, en complément des aides de l'Etat. La collecte de ce fonds s'est faite annuellement de la campagne 1995/1996 à la campagne 1998/1999. Tous les éleveurs ayant adhéré (84 élevages au total) à ce fonds sont répertoriés à GDS Creuse.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à **21.701,41 €**.

## Fonds de solidarité porcin

Mis en place en 1999, il a pour objectif d'apporter une aide à l'abattage d'animaux positifs, dans un premier temps vis-à-vis du SDRP et, éventuellement, à l'avenir dans le cadre d'autres pathologies.

Pour la campagne 2015/2016, **1.954 porcins** ont cotisé pour un montant de **2.071,24 €**.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à **41.564,98 €**.

## Désinfection des bâtiments d'élevage

GDS Creuse, sur ses fonds propres, assure la prise en charge de 50 % du montant HT des frais de désinfection des bâtiments d'élevage, hors frais de déplacement.

Pour 2016, **12 élevages** ont bénéficié de cette prise en charge pour un montant d'aide de **3.713,55 €**.

## Aides aux visites et aux analyses

### Programme contre les maladies non-réglées de l'espèce bovine

Dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les maladies non-réglées de l'espèce bovine, une convention Conseil Départemental – GDS Creuse est opérationnelle depuis plusieurs années. Concernant le tarif des analyses du LDA, la convention apporte une aide à GDS Creuse qui répercute ces aides directement sur le coût facturé à l'éleveur. Le soutien financier du Département est destiné à :

- Limiter l'introduction de nouvelles pathologies dans les élevages avec :
  - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses effectuées lors de l'introduction d'un bovin avec billet de garantie conventionnelle (BGC).
  - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses réalisées dans le cadre du dépistage systématique BVD par PCR de mélange pour tout bovin introduit.
- Permettre la finalisation de l'assainissement IBR de la Creuse avec :
  - Une aide de 30 % des frais d'analyse pour les analyses IBR de mélange et individuelles effectuées dans le cadre du dépistage dans les élevages.
  - Une aide de 50 % des frais afférents à l'acte vaccinal (vaccination et vaccin) des bovins positifs dans les cheptels en assainissement vis à vis de l'IBR.

- Soutenir l'action sanitaire dans les élevages lorsqu'elle vise à dépister certaines maladies pour lesquelles il n'existe pas de dispositif obligatoire avec :
  - Une aide de 20 % des frais d'analyses pour les analyses BVD (analyses de mélange et individuelles) effectuées dans le cadre du dépistage dans les élevages.
  - Une aide de 20 % des frais d'analyses pour les analyses paratuberculose (analyses de mélange et individuelles) effectuées dans le cadre du dépistage dans les élevages.

Pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 décembre 2016, nous avons justifié un total de **233.446,15 €**.

## Aides aux introductions

Le risque sanitaire majeur que représente l'introduction constitue pour GDS Creuse un axe d'action prioritaire avec des adaptations en fonction de l'évolution des besoins. Le pourcentage moyen d'utilisation du billet de garantie conventionnelle (BGC) se maintient autour de 60 % avec les effets bénéfiques correspondants en matière de risques sanitaires diminués pour les élevages (baisse de contaminations de cheptels lors d'introduction).

Pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 décembre 2016 :

**50.672,72 €** pour les aides aux analyses avec utilisation du BGC hors PCR BVD (participation du Conseil Départemental dans le cadre de la convention dangers sanitaires de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories).

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 :

**35.635,61 €** pour le dépistage systématique BVD par PCR de mélange dont :

- **17.817,81 €** de participation du Conseil Départemental dans le cadre de la convention,
- **17.817,80 €** de participation de GDS Creuse sur ses fonds propres.

## Tiers-payant analyses et visites

L'aide du **Conseil Départemental** se monte à **176.993,96 €** soit :

- Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, **164.955,63 €** pour l'**assainissement en IBR**, (analyses et vaccination).
- Pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 décembre 2016, **63.171,67 €** pour les analyses **paratuberculose** et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, **2.249,28 €** pour les analyses **BVD**.

## Plan régional maladies non-réglées et émergentes bovin et ovin

Dans le cadre des programmes collectifs régionaux pour les maladies non-réglées (paratuberculose) et émergentes (maladie des muqueuses ou BVD, diarrhées néonatales, avortements ainsi que toute pathologie particulière ou particulièrement importante), des aides à la réalisation de ces plans sont apportées.

Pour 2016, le **Conseil Régional** a contribué à hauteur de **20.605,62 €**.

## Aides à l'installation

GDS Creuse, dans le cadre de la charte départementale d'installation en agriculture, apporte à tous les éleveurs qui viennent de s'installer :

- **Pour les bovins :**
  - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE)
  - Bons pour deux visites vétérinaires d'introduction et les analyses correspondantes
  - Bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »
- **Pour les ovins :**
  - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE)
  - Un chéquier de 90 € pour des analyses d'herbe et/ou de fèces suivant un protocole détaillé fourni le jour de la visite sur la base de 10 € par coproscopie et 30 € par analyse d'herbe.

## Mission « information »

L'évolution constante des données en matière sanitaire exige une nécessaire mise à niveau des connaissances, d'où un effort important réalisé dans ce domaine par GDS Creuse. Cette action ne peut s'avérer efficace que si l'implication des éleveurs est suffisante dans la lecture des courriers, courriels et articles ou dans leur participation aux réunions d'information ou de formation.

### Administrateurs

Un comité de pilotage (COPIL) a été instauré afin d'intégrer les administrateurs dans les réflexions pour l'organisation des manifestations (réunions d'information, portes ouvertes...). En 2016, 2 COPIL se sont réunis. De plus, les délégués cantonaux volontaires peuvent s'y associer.

### Délégués cantonaux

Une information spécifique est fournie (1 envoi par trimestre) à chaque délégué cantonal afin qu'il soit informé et qu'il puisse s'impliquer dans la diffusion de ces informations et la remontée des problèmes rencontrés sur le terrain.

Les années intermédiaires (pas d'élections), une rencontre des délégués cantonaux est réalisée par secteur afin de faire un bilan de l'année écoulée, de faire le point sur les remontées de terrain et les demandes particulières.

2016 était une année électorale. Avec une représentation cantonale à raison d'un délégué pour 40 éleveurs adhérents (production bovine, caprine, équine, ovine ou porcine), 92 postes de délégués étaient à pourvoir. 89 éleveurs ont été élus pour représenter GDS Creuse sur le terrain. Près de 25 % des délégués sont nouveaux dans cette fonction.

### Réunions d'information

Ces réunions ont 3 objectifs :

- Statutaire : élection des délégués cantonaux.
- Informatif : échanger sur les actualités sanitaires (arrêté ministériel IBR et fin de l'assainissement, début d'éradication BVD...), la boîte à outils GDS Creuse dans le concept « Le sanitaire... j'adhère ! » De plus, ces réunions étaient interactives (boitiers électroniques).
- Convivial : un repas a clôturé nos réunions.

| Canton               | Date       | Nombre éleveurs | Participation | %             |
|----------------------|------------|-----------------|---------------|---------------|
| Evaux les Bains      | 21/11/2016 | 320             | 37            | 11,56 %       |
| Ahun                 | 22/11/2016 | 237             | 19            | 8,02 %        |
| Felletin             | 23/11/2016 | 204             | 10            | 4,90 %        |
| Aubusson             | 23/11/2016 | 264             | 5             | 1,89 %        |
| Dun le Palestel      | 24/11/2016 | 304             | 14            | 4,61 %        |
| La Souterraine       | 24/11/2016 | 183             | 5             | 2,73 %        |
| Guéret / Saint-Vaury | 28/11/2016 | 253             | 12            | 4,74 %        |
| Gouzon               | 01/12/2016 | 383             | 18            | 4,70 %        |
| Boussac              | 01/12/2016 | 276             | 15            | 5,43 %        |
| Auzances             | 05/12/2016 | 433             | 33            | 7,62 %        |
| Bonnat               | 06/12/2016 | 306             | 14            | 4,58 %        |
| Grand Bourg          | 07/12/2016 | 270             | 37            | 13,70 %       |
| Bourganeuf           | 07/12/2016 | 147             | 5             | 3,40 %        |
|                      |            | <b>3580</b>     | <b>224</b>    | <b>6,26 %</b> |

La participation des éleveurs n'a pas été à la hauteur des espérances. Une réflexion est donc en cours pour étudier comment améliorer cette participation lors de nos prochaines rencontres cantonales.

## Manifestations

GDS Creuse participe aux différentes manifestations proposées aux éleveurs telles que le Sommet de l'Élevage à Cournon, la Fête de l'Agriculture en Creuse, le forum à l'installation ou encore la participation aux différentes assemblées générales des GDA, GVA, CIVAM en fonction des demandes émises.

## Portes Ouvertes

Pour mieux faire connaître, l'ensemble de leurs missions et de leurs services, GDS Creuse a ouvert ses portes pour la 6<sup>ème</sup> année en mars 2016 dans ses locaux, situés 26 rue Alexandre Guillon. Environ 500 personnes ont participé à cette manifestation.

## Information des vétérinaires

L'information des vétérinaires par GDS Creuse s'est maintenue de manière importante avec la fourniture hebdomadaire par voie électronique des articles mis en ligne sur [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) et publiés dans la Creuse Agricole. Ils sont ainsi avisés rapidement et peuvent mettre à disposition ces informations à leurs éleveurs.

Au delà de ces éléments écrits et des réunions organisées en cours d'année sur des thèmes concernant une actualité particulière, l'information des vétérinaires passe aussi par une journée d'information annuelle à destination de l'ensemble des vétérinaires exerçant en Creuse. La 17<sup>ème</sup> journée GDS Creuse/GTV23 du 20/10/2016 a permis d'échanger sur la mise en œuvre des outils proposés par GDS Creuse, à partir de témoignages de vétérinaires creusois (les réussites et les difficultés rencontrées pour l'utilisation de ces outils) et l'éclairage du Dr Pierre Mathevet (TIRSEV). Il a notamment présenté les 6 grands défis du vétérinaire rural.

## Information des nouveaux installés

Chaque éleveur qui s'installe fait l'objet d'une visite par GDS Creuse pour une présentation des bases du sanitaire collectif et des aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse, en particulier les aides dans le cadre de l'installation. Pour l'année 2016, 38 **nouveaux installés** ont été visités.

Les interventions lors de chaque session « préparation à l'installation » et dans différentes classes du Lycée Agricole d'Ahun, des CFPPA ou CFA participent également à cette nécessaire information et formation sanitaires des éleveurs.

## Articles et GDS Creuse Mémo

La périodicité de publication d'articles de GDS Creuse est hebdomadaire. Ils sont publiés sous forme papier dans la Creuse Agricole et par voie informatique via notre lettre d'information hebdomadaire, sur notre site, sur le site de la Creuse Agricole avec une reprise fréquente par d'autres titres du même groupe et sur pleinchamps.

GDS Creuse MEMO a fait peau neuve avec un nouveau format et une présentation plus synthétique. Pour ce 16<sup>ème</sup> numéro, il s'articule autour de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » avec une présentation des principaux constituants de notre « boîte à outils GDS Creuse ». En relation avec les vétérinaires et les autres partenaires, notre « boîte à outils GDS Creuse » a été développée et mise à votre disposition en fonction des besoins que vous avez exprimés et des apports que vous avez effectués.

Chaque outil est présenté de manière résumée. Pour avoir plus de renseignements, il vous est indiqué les personnes à contacter à GDS Creuse. Pour une information plus complète, vous êtes également invité à consulter l'article et/ou le dossier correspondants sur notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr).

**GDS Creuse Mémo n°16**

**Madame, Monsieur, chers collègues éleveurs,**  
Madame, Monsieur, chers collègues éleveurs, votre GDS Creuse Mémo arrive. Articulé autour de notre 2016 se termine, votre GDS Creuse Mémo arrive. Articulé autour de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! », il reprend les principaux constituants de notre « boîte à outils GDS Creuse ».

**« Le sanitaire... j'adhère ! » et la « boîte à outils GDS Creuse »**  
En relation avec les vétérinaires et les autres partenaires, notre « boîte à outils GDS Creuse » a été développée et mise à votre disposition en fonction des besoins que vous avez exprimés et des apports que vous avez effectués.

Chaque outil est présenté de manière résumée avec les personnes à contacter à GDS Creuse. Pour plus d'informations, vous êtes invités à consulter l'article et/ou le dossier correspondants sur notre site [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr).

**Une équipe GDS Creuse qui se renouvelle**  
2017 va voir des changements au sein de l'équipe GDS Creuse. Après 42 ans passés à vos côtés, Christian PETIT (responsable du service des dangers sanitaires de 2ème et 3ème catégories) et Martine PROUX (agent technicoadministratif du service des dangers sanitaires de 1ère catégorie) font valoir leurs droits à la retraite. En votre nom, je les remercie chaleureusement pour leur implication et leur souhaiter bonne continuation dans leur nouvelle vie. Ils sont respectivement remplacés par le Dr Boris BOUBET et Pauline PERRAUD.

**Avec nos meilleurs vœux sanitaires pour la nouvelle année**  
En vous souhaitant bonne lecture, je reste, ainsi que l'ensemble du personnel de GDS Creuse que je tiens à remercier ici pour son implication et son dévouement, à votre disposition pour recevoir tout commentaire, remarque ou suggestion et pour vous fournir tout renseignement complémentaire et vous souhaite une bonne année sanitaire.

Philippe MONTEIL  
Président de GDS Creuse

Chaque semaine : notre article.  
Recevez-le par courriel, abonnez-vous, c'est gratuit

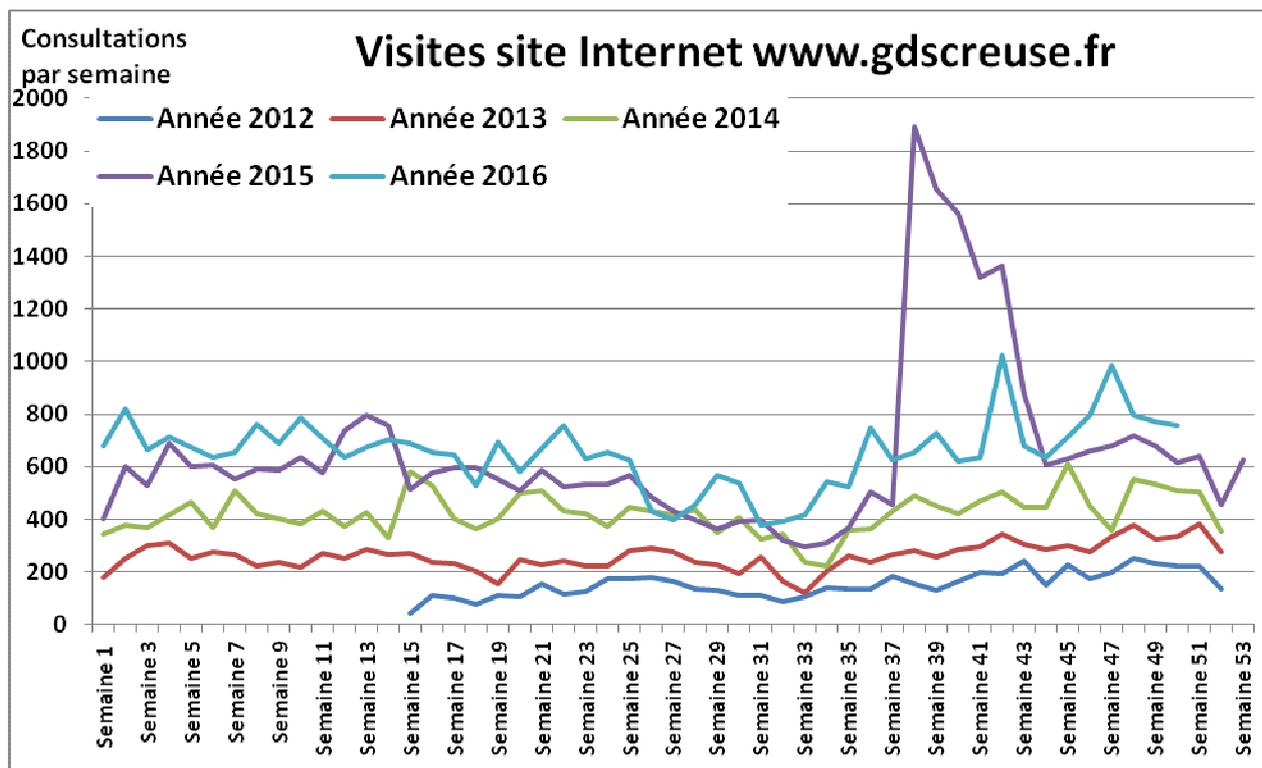
**GDS Creuse**  
L'action sanitaire ensemble

## Un article par semaine

### GDS Creuse : articles 2016

|            |   |
|------------|---|
| 08/01/2016 | L'espace vert et bleu. Un puits de carbone stratégique  |
| 15/01/2016 | GDS Creuse, cap sur 2016 - Nos rendez-vous de l'année   |
| 22/01/2016 | Visites sanitaires obligatoires en élevage. En 2016, focus sur l'antibiorésistance pour les bovins            |
| 29/01/2016 | Le bâtiment d'élevage. Un facteur de risque possible  |
| 05/02/2016 | Litières et effluents d'élevage. Une source de contamination à maîtriser                                      |
| 12/02/2016 | Les pieds des bovins. Un « lever » à effectuer dès la première alerte   |
| 19/02/2016 | Fièvre catarrhale, sérotype 8. Une diffusion inexorable   |
| 26/02/2016 | Duplicata et réédition des ASDA, GDS Creuse devient votre interlocuteur                                       |
| 04/03/2016 | 6 <sup>èmes</sup> portes ouvertes de GDS Creuse et Farago Creuse  |
| 11/03/2016 | Fièvre catarrhale, sérotype 8. Organisation de la vaccination   |
| 18/03/2016 | La salmonellose bovine. Vigilance et respect des mesures sanitaires   |
| 25/03/2016 | Les taupes. Quels effets, quelles actions   |
| 01/04/2016 | CA de GDS Creuse. Bilan, orientations, régionalisation et proximité   |
| 08/04/2016 | « Le sanitaire... j'adhère ! » au Lycée Agricole d'Ahun   |
| 15/04/2016 | La clôture électrique. Les bases pour une bonne installation  |
| 22/04/2016 | AG GDS Creuse. Avec « Le sanitaire... j'adhère ! ». Poursuivons ensemble pour l'excellence sanitaire          |
| 29/04/2016 | AG GDS France. Œuvrer au service des éleveurs et de la santé animale  |
| 06/05/2016 | J'ai été confronté à un problème sanitaire - Je désinfecte mes bâtiments d'élevage                            |
| 13/05/2016 | Antibiotiques critiques. Une utilisation restreinte depuis le 1er avril                                       |
| 20/05/2016 | Section ovine GDS Creuse. Des outils pour vous accompagner  |
| 27/05/2016 | Lutte contre les mouches. Agir maintenant en respectant les bases   |
| 03/06/2016 | Fièvre catarrhale, sérotype 8. Vaccination - Indemnisations FMSE  |
| 10/06/2016 | Faune sauvage. Résultats 2015/2016 - Perspectives 2016/2017   |
| 17/06/2016 | Introductions de bovins. Etre méthodique pour ne pas contaminer mon élevage                                   |
| 24/06/2016 | Nouvel arrêté ministériel : Eradication de l'IBR - Chaque éleveur concerné                                    |
| 01/07/2016 | AG GRASL : OVS pour le domaine animal. Agir ensemble pour une excellence sanitaire durable                    |
| 08/07/2016 | La mutuelle sanitaire en élevage bovin. Pertes sanitaires, saisies d'abattoir et accidents de prophylaxie     |
| 15/07/2016 | Fièvre catarrhale, sérotype 8. Préparez l'automne   |
| 22/07/2016 | CA de GDS Creuse. « Le sanitaire... j'adhère ! »  |
| 29/07/2016 | Farago Creuse, filiale de GDS Creuse. Une dynamique et des services appréciés                                 |
| 05/08/2016 | Le site internet www.gdscreuse.fr. Une source de références, d'informations et d'alertes                      |
| 26/08/2016 | Dermatose nodulaire contagieuse. Une diffusion dans le sud-est de l'Europe                                    |
| 02/09/2016 | Votre bilan sanitaire d'élevage. Une analyse annuelle pour adapter votre gestion sanitaire                    |
| 09/09/2016 | L'assainissement paratuberculose en Creuse. Des alertes conséquentes, un plan efficace                        |
| 16/09/2016 | Se protéger en paratuberculose. Trois éléments essentiels   |
| 23/09/2016 | Campagne de prophylaxie bovine 2016-2017 en Creuse. Du 1 <sup>er</sup> octobre 2016 au 31 mai 2017            |
| 30/09/2016 | Sommet de l'Élevage. GDS et Farago vous convient  |
| 07/10/2016 | Installation de contention. Des moyens adaptés à votre élevage  |
| 14/10/2016 | Le délégué cantonal GDS Creuse, relais de proximité. Un nouveau cycle de réunions électives                   |
| 21/10/2016 | Sur le stand GDS - Farago du Sommet de l'Élevage. Des échanges centrés sur l'éradication de l'IBR             |
| 28/10/2016 | De l'individu au troupeau. Comment amplifier ce que je fais déjà  |
| 04/11/2016 | Les rongeurs font leur rentrée d'automne. Ne vous laissez pas envahir   |
| 11/11/2016 | Un bilan IBR creusois favorable. En route vers l'éradication, tous les élevages sont concernés                |
| 18/11/2016 | Nos rencontres d'automne. Pour échanger dans la convivialité  |
| 25/11/2016 | Je sors ou j'introduis des bovins en tirant profit des nouvelles dispositions                                 |
| 02/12/2016 | La lutte contre les taupes. L'automne, une période à valoriser  |
| 09/12/2016 | Maladie de Schmallenberg, une nouvelle vague. Faites-nous remonter vos alertes                                |
| 16/12/2016 | Salmonellose bovine, des alertes dans le nord-est creusois. Être vigilant et respecter les bases sanitaires   |
| 23/12/2016 | Le traitement systématique... ce n'est pas automatique ! À appliquer pour la grande douve et le paramphistome |
| 30/12/2016 | GDS Creuse - Cap sur 2017. Alertes et nouvelle gouvernance au CA  |

Site Internet : [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr)



Le nombre de visites en 2016 avoisine les 33.000 contre de 34.000 en 2015. La lettre d'information envoyée chaque semaine atteint les 750 destinataires.

Afin d'être encore plus attractif et pratique, le site a été réorganisé autour de 5 axes : la présentation générale de GDS Creuse, ses missions, ses articles, les apports de garantie et la boîte à outils par espèce.

## Formations éleveurs :

### Formations « éleveur infirmier de son élevage » :

- **Bovins** : La formation des éleveurs se déroule selon un module de base qui comporte deux journées
  - La première sur l'examen de l'animal malade
  - La seconde sur le médicament vétérinaire et le carnet sanitaire.

Une partie pratique en exploitation (réalisation de gestes techniques ou analyse de la pharmacie) est associée à une partie théorique. Organisées dans le cadre des clientèles vétérinaires en coopération avec le vétérinaire correspondant par groupes de 10 à 15 éleveurs, ces formations recueillent un très bon taux de satisfaction. Ces formations se réalisent dans le cadre de VIVEA sous l'égide et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. **2 formations ont été réalisées en 2016.**

- **Caprins - ovins** : Ces formations se déroulent sur les mêmes bases que celle en élevage bovin. Nous n'avons pas réalisé de formation.

Des interventions spécifiques peuvent être réalisées en fonction de demandes sur un secteur ou en relation avec les autres structures (GDA, JA, ...).

# Cotisations et honoraires vétérinaires

## Bilan campagne 2015/2016

- **306.078 UGB et 436.534 bovins moyens** dans **2.790 cheptels** ont cotisé à GDS Creuse pour un montant de **550.940,40 €** de cotisation GDS Creuse, **73.458,72 €** pour le fonds de solidarité bovin, **416.266,08 €** (HT) de cotisation suivi et gestion certification, **130.960,20 €** de FMSE et **21.861,85 €** de CSSA (section recherche).
- **64.786 PBC ovins et caprins et 73.407 recensements** dans **1.114 cheptels** ont cotisé pour un montant de **28.648,63 €** de cotisation GDS Creuse, **4.408,84 €** de FMSE et **911,02 €** de CSSA (section recherche).
- **1.954 porcins** dans **35 cheptels** ont cotisé pour un montant de **1.016,08 €** de cotisation GDS Creuse et **2.071,24 €** pour le fonds de solidarité porcine.
- **2 piscicultures** ont cotisé pour un montant de **192,70 €**.
- **Le Syndicat des Chevaux lourds** (280 juments) a cotisé pour un montant de **305,20 €**.
- **Le GDS apicole** a cotisé pour un montant de **96,35 €**.

## Campagne 2015/2016

**Cotisations GDS Creuse** : le Conseil d'Administration de GDS Creuse, réuni le 13 décembre 2016, a adopté les tarifs suivants pour les différentes cotisations GDS Creuse pour la campagne 2016-2017 :

### **Bovins** (par UGB moyen)

- |                                 |        |                              |        |
|---------------------------------|--------|------------------------------|--------|
| • Cotisation GDS Creuse bovin : | 1,81 € | • Maladies certifiées :      | 1,37 € |
| • Fonds de solidarité bovins :  | 0,25 € | • CSSA (section recherche) : | 0,05 € |

### **Porcins** (par reproducteur)

- |                           |        |                                 |        |
|---------------------------|--------|---------------------------------|--------|
| • Cotisation GDS Creuse : | 0,53 € | • Fonds de solidarité porcins : | 1,07 € |
|---------------------------|--------|---------------------------------|--------|

### **Ovins**

- Cotisation GDS Creuse >50 : 0,30 € par recensement
- CSSA (section recherche) (>50) : 0,01 € par recensement
- Cotisation GDS Creuse <50 : 11,57 € par élevage
- CSSA (section recherche) (<50) : 0,40 € par élevage

### **Caprins**

- Cotisation GDS Creuse >25 : 0,51 € par recensement
- CSSA (section recherche) (>25) : 0,01 € par recensement
- Cotisation GDS Creuse <25 : 12,66 € par élevage
- CSSA (section recherche) (<25) : 0,25 € par élevage

### **Autres espèces**

- Pisciculture : 97,02 € par pisciculture
- Chevaux lourds : 1,10 € /jument avec Syndicat Chevaux lourds  
15,51 € /élevage hors Syndicat Chevaux lourds (forfait <15 juments)
- Abeilles 97,02 € avec le GDS apicole

## Honoraires vétérinaires

La commission bipartite, constituée de représentants des éleveurs (Présidents de GDS Creuse et de la Chambre d'Agriculture) et des vétérinaires (Président du SDVEL et Délégué de l'Ordre) définissent les tarifs des interventions lors des opérations de prophylaxie en présence de la DDCSPP. Cette commission s'est déroulée le 06 septembre 2016.

Pour la commission bipartite, il a été convenu que seul le montant de la vacation sera revalorisé sur deux campagnes, passage de 22,00 à 25,00 € pour la campagne 2015/2016 et de 25,00 à 28,00 € pour la campagne 2016/2017.

### PROPHYLAXIES

#### **Bovins**

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| • Prise de sang :                   | 2,57 €  |
| • Vaccination IBR                   | 1,57 €  |
| • IDS (avec fourniture tuberculine) | 3,32 €  |
| • IDC (avec fourniture tuberculine) | 9,87 €  |
| • Vacation :                        | 28,00 € |

#### **Ovins**

|  |         |
|--|---------|
| • Prise de sang  | 1,03 €  |
| • Vacation   | 28,00 € |
| • Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) | 79,07 € |

#### **Caprins**

|  |         |
|--|---------|
| • Prise de sang  | 1,03 €  |
| • Vacation   | 28,00 € |
| • Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) | 79,07 € |

#### **Porcins**

|                 |         |
|-----------------|---------|
| • Prise de sang | 2,10 €  |
| • Vacation      | 28,00 € |

### CONTROLES D'INTRODUCTION BOVINS

#### **1<sup>er</sup> bovin**

|  |         |
|--|---------|
| • contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose | 52,22 € |
| • contrôle sans tuberculination                        | 38,08 € |

#### **2<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> bovin**

|  |                |
|--|----------------|
| • contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose | 14,94 €/animal |
| • contrôle sans tuberculination                        | 12,14 €/animal |

#### **à partir du 8<sup>ème</sup> animal**

|  |               |
|--|---------------|
| • contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose | 6,92 €/animal |
| • contrôle sans tuberculination                        | 4,12 €/animal |

|                   |        |
|-------------------|--------|
| Varron traitement | 1,10 € |
|-------------------|--------|

### CONTROLES D'INTRODUCTION OVINS et CAPRINS

#### **Prise de sang**

|                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| 1 <sup>er</sup> animal                | 38,08 €       |
| 5 suivants                            | 1,90 €/animal |
| 6 <sup>ème</sup> au 50 <sup>ème</sup> | 1,01 €/animal |
| A partir du 51 <sup>ème</sup>         | 0,90 €/animal |

## CONCLUSION

Par ses missions « d'apport de garanties de cheptel et d'image des élevages », « de lutte contre les maladies contagieuses », de « mutualisme » et « d'information », GDS Creuse adapte son action et continuera à l'actualiser en fonction des évolutions de vos cheptels, de leur environnement et de vos besoins, tout en conservant les bases fondamentales de la lutte sanitaire collective, indispensables pour sa réussite.

L'état sanitaire historique favorable de l'élevage creusois, obtenu grâce à l'implication de tous, a permis d'alléger les prophylaxies et de placer notre département dans une position confortable par rapport à la commercialisation. D'une lutte contre les maladies spécifiques, l'orientation s'avère plus globale avec une recherche de maîtrise des risques sanitaires en relation avec la santé publique.

La forte implication de GDS Creuse et l'importante action menée en concertation étroite avec les vétérinaires et les éleveurs permettent le développement de la maîtrise préventive des risques sanitaires, contribuant ainsi à l'amélioration de la rentabilité des élevages, à la sécurisation des pratiques et à la prescription sans consultation systématique. L'ensemble de ces avancées représente une véritable (r)évolution dans l'approche de son élevage pour l'analyser dans sa globalité. Parallèlement, la base historique que représente le mutualisme constitue toujours le cœur de métier de GDS Creuse.

Le concept « Le sanitaire... J'adhère ! » associe bilan, analyse, apport de garanties, protection avec les outils disponibles, notamment la « boîte à outils GDS Creuse » développée et mise à disposition en relation avec les vétérinaires, le laboratoire départemental, le service santé animale de la DDCSPP. Elle participe au renforcement de notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable.

**N'oublions pas que, quelle que soit la situation, le respect des mesures sanitaires de base permet d'éviter d'importantes difficultés.**



# Exposé DDCSPP







# Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Creuse



## SERVICE SANTE ANIMALE



Assemblée Générale 15 février 2017

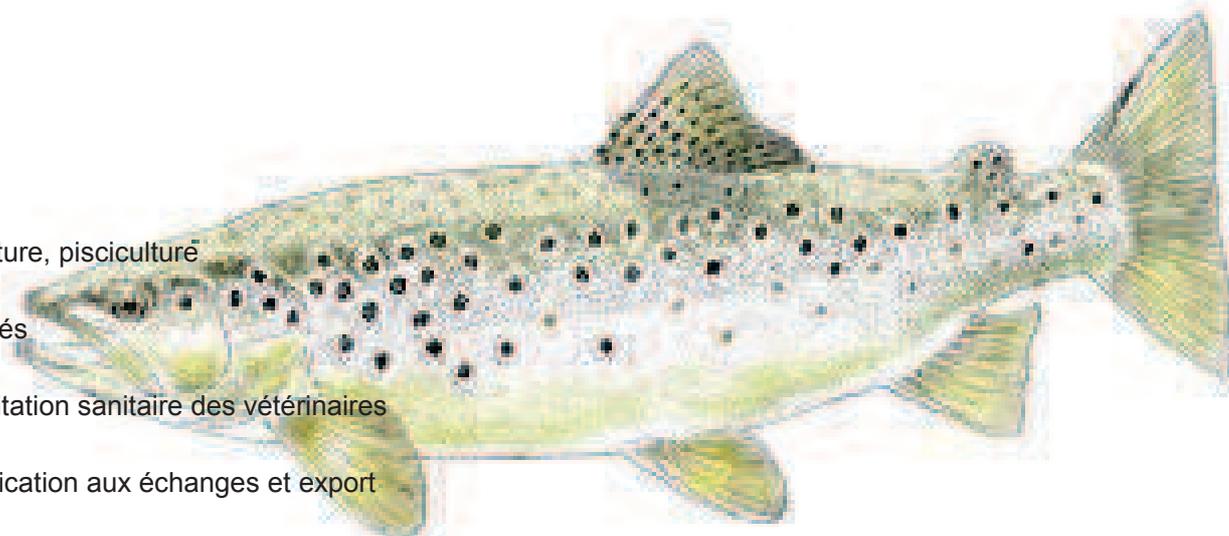
**8 agents** : 1 chef de service, 1 secrétaire administrative, 6 techniciens,

**La cible** : les animaux de rente,

**Ses missions** :

- gestion des prophylaxies réglementées (bovins, ovins/caprins, porcs, volailles)
- gestion des maladies animales de catégorie 1 : tuberculose, brucellose, salmonelles, aujesky ...
- gestion des maladies soumises à plan d'urgence : FA, Pestes aviaires, Pestes porcines, FCO
- contrôles des élevages au titre des aides PAC : identification, bien-être animal, alimentation, pharmacie, PSPC
- contrôle des intrants,
- contrôles des mouvements des animaux
- gestion des plaintes, essentiellement liées à la protection animale





- apiculture, pisciculture
- équidés
- habilitation sanitaire des vétérinaires
- certification aux échanges et export
- gestion du budget SA de 1 421 000 € : paiement vétérinaires, laboratoires, équarrissage, FCO
- partenariat : GDS, EDE, DDT

## ACTUALITES 2016

### Quotidien

- **Nombre de contrôles PAC** : 62 exploitations (bovins, ovins, caprins, bisons et porcins)
  - Paquet Hygiène pharmacie identification : 31 exploitations et protection animale 31
- **Nombre PSPC en exploitations** : 122
- **Nombre contrôles élevage** : aviculture 5 élevages, pisciculture 3,
- **Nombre certificats échanges** : 1573 en 2015 et 195 en 2016 (51442 bovins, 438 chevaux)
- **Nombre de certificats exports et différents pays** : 50 pour 1621 bovins (Tunisie, Algérie, Liban, Lybie, Maroc)
- **Nombre suivis PA** : 40 exploitations en commission      **Nombre PV** : 4
- **contrôles transport** : 30
- et le reste...



## FOCUS 2016

### CRISES

FCO début 2016

Grippe du canard

### DOSSIERS SPECIAUX

Conventions GDS

8 Vétérinaires certificateurs début 2016

### PROTECTION ANIMALE

Vaches

Chevaux

Gestion difficile mais complète de 5 dossiers

**SERVICE** : arrivée de Bérénice en octobre 2016



**DDI** des services de l'État à vos côtés

## PREVISIONS 2017

- exportations pays tiers ? Reprise Turquie ???
- suivi des délégations GDS , vétos certificateurs
- Biosécurité élevages de volailles
- surveillance sanitaire des élevages (tuberculose,FCO)
- départ à la retraite du chef de service et d'un technicien



**DDI** des services de l'État à vos côtés



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

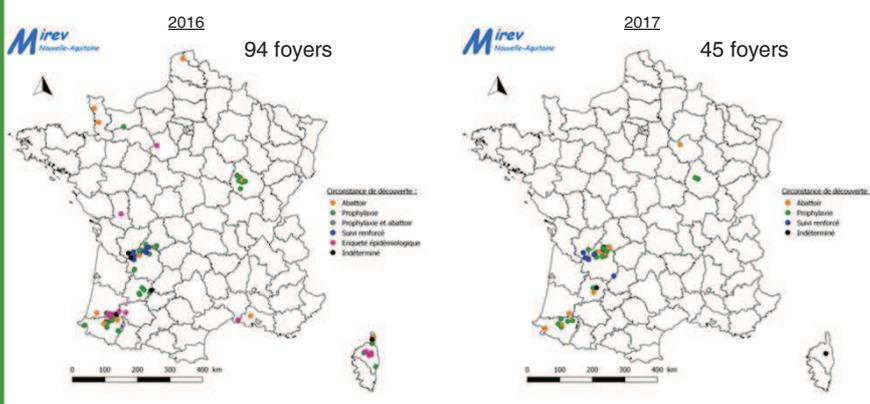
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

agriculture  
aliment  
gouv

## Foyers de tuberculose bovine 2016 et 2017 France métropolitaine

Au 20/03/2017



0 100 200 300 400 km

0 100 200 300 400 km

0 25 50 75 100 km



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

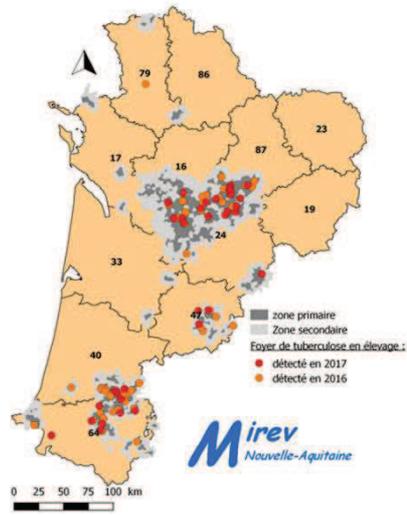
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

agriculture  
aliment  
gouv

## Foyers de tuberculose bovine 2016 et 2017 / région Nouvelle-Aquitaine

Au 20/03/2017



Nombre de foyers de tuberculose en élevage :

| Département  | 2016      | 2017      |
|--------------|-----------|-----------|
| 16           | 5         | 3         |
| 17           | 0         | 0         |
| 24           | 18        | 21        |
| 40           | 13        | 5         |
| 47           | 5         | 3         |
| 64           | 19        | 7         |
| 79           | 1         | 0         |
| 87           | 3         | 1         |
| <b>TOTAL</b> | <b>64</b> | <b>40</b> |

0 25 50 75 100 km

Mirev  
Nouvelle-Aquitaine



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

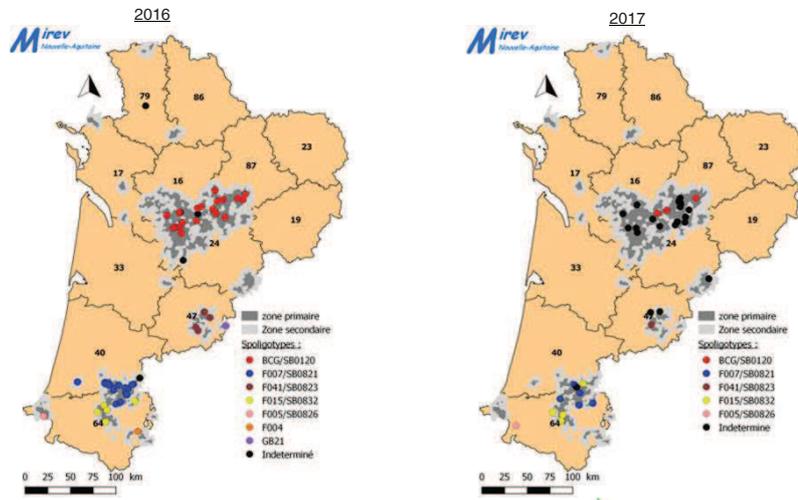
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE  
DU REDRESSEMENT  
PRODUCTIF

agriculture  
sylviculture  
alimentaire  
gouvernement

## Foyers de tuberculose bovine / spoligotypes

Au 20/03/2017



## Sylvatub : Niveaux de surveillance Mars 2017 (NS à paraître)

### Décisions du Copil Sylvatub décembre 2016 :

Passage en niveau 3 :

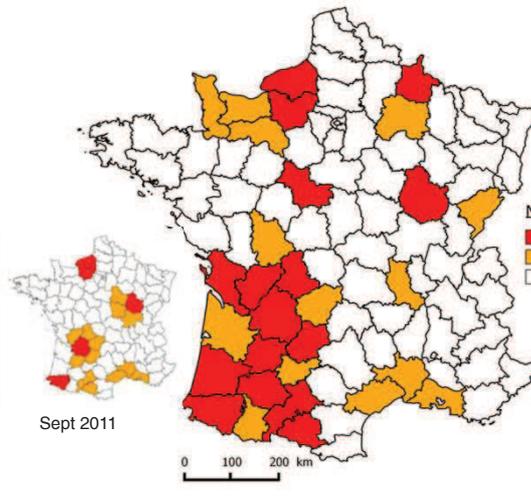
- Haute-Vienne
- Haute-Garonne

Passage en niveau 2 :

- Tarn-et-Garonne

Reclassement en niveau 1 :

- Deux-Sèvres
- Loire-Atlantique
- Haute-Savoie



Source : Sylvatub

agriculture  
sylviculture  
alimentaire  
gouvernement



## Principaux faits marquants de la surveillance de la faune sauvage de 2011 à 2017 en Nouvelle-Aquitaine

### La région Nouvelle-Aquitaine regroupe en 2017 la majorité des cas détectés en France

- ✓ **Aucun cas de tuberculose** dans la faune sauvage détecté hors des zones d'infection bovine + spoligotypes identiques entre souches domestiques et sauvages
- ✓ Contextes épidémiologiques différents selon les départements
- ✓ Système environnemental multi-hôtes (bovins, faune sauvage, environnement)

### **Blaireaux** : Très bonne sentinelle de l'infection dans l'environnement

- ✓ Persistance de cas chez les blaireaux dans les zones d'infection connues (Charente, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques et Landes, Lot-et-Garonne)
- ✓ Découvertes de cas récents (2015-2017) en Charente-Maritime, Haute-Vienne, Pays Basque

### **Sangliers** : Bonne sentinelle de l'infection dans l'environnement

- ✓ Incidence régulière dans les zones infectées
- ✓ Éradication de la maladie difficile sur l'espèce (ex : encore 4 sangliers infectés dans la forêt de Brotonne en 2015-2016)
- ✓ Découverte d'un sanglier infecté dans un parc de chasse en Charente (saison 2016-2017)

### **Cervidés** : Cas sporadiques localisés

- ✓ Découverte d'un cerf infecté en Dordogne en 2017 (2ème cas chez cette espèce en Dordogne)
- ✓ Découverte de deux chevreuils infectés en Dordogne et en Charente (7 cas en France)
- ✓ Projet RFSA sur le rôle épidémiologique du chevreuil en Dordogne → aucun résultat positif



# Rapport d'orientation





Dans cette période de **profondes évolutions économiques** (volatilité des prix) **organisationnelles** (nouvelles régions, loi NOTRe), **sociétales** (méconnaissance de l'agriculture en général et de l'élevage en particulier), **techniques** (plan écoantibio2017, nouveaux outils)..., remettre en perspective le **sanitaire** et ses **particularités** est **essentiel** pour **mieux définir et expliquer nos orientations**.

« **Sans sanitaire... pas d'élevage !** »

Une gestion sanitaire insuffisante en élevage implique :

**Pour l'éleveur, en tant que responsable de son élevage, un impact :**

- Clinique : augmentation du nombre d'animaux malades et du taux de mortalité.
- Economique : baisse des ventes (mortalités et non-valeurs économiques), augmentation des frais vétérinaires, accès impossible à certains marchés (absence de qualifications, d'appellations, de suivis complémentaires)...
- Psychologique : épuisement face aux nombreuses interventions nécessaires sur les animaux malades, sentiment d'échec comme éleveur, d'impuissance face à la maladie.

**Pour le consommateur citoyen (y compris, l'éleveur et sa famille) :**

- Une augmentation des risques de zoonose : « notion d'UNE santé ».
- Une augmentation des intrants dans l'élevage.

Donc, à l'inverse, une **gestion sanitaire adéquate**, c'est une **diminution des pathologies**, des **résultats économiques augmentés**, un **bien-être de l'éleveur** amélioré, une **diminution des intrants** dans l'élevage, notamment des antibiotiques, un **bien-être animal** sauvegardé.

C'est répondre de manière synergique aux besoins internes (techniques et économiques) et externes (besoins commerciaux, attentes sociétales) des éleveurs.

« **Le sanitaire n'est efficace que s'il est collectif** »

Que ce soit en inter-cheptels ou en intra-cheptel, la **gestion sanitaire** n'est **efficace** que si elle est **collective**. Cela demande donc **l'implication de tous les éleveurs**. Cela a été réalisé pour les « grandes prophylaxies » en ruminants : tuberculose (20 % des cheptels en 1950, <0,1 % aujourd'hui), fièvre aphteuse (une circulation régulière du virus dans les années 50, dernier épisode en 2001), brucellose (50 % des cheptels en 1950, 0 % aujourd'hui) avec les résultats très favorables obtenus.

## « Un soutien nécessaire des collectivités pour une adhésion de tous les éleveurs »

L'adhésion de tous les éleveurs nécessite une incitation financière pour l'action collective. C'est du ressort et de la responsabilité des collectivités publiques, **Etat, Région et Département**.

C'est ce qui a été réalisé jusqu'à aujourd'hui avec l'implication des GDS et explique un taux d'adhésion proche de 100 % pour les éleveurs bovins creusois avec les résultats obtenus. Il est donc impératif de poursuivre cette incitation financière avec une implication de chaque niveau, **Etat, Région et Département**, en fonction de son champ de compétence, pour maintenir et encore améliorer (notamment dans les autres espèces) l'efficacité de la gouvernance sanitaire française reconnue au niveau international.

La différence de gestion de l'épisode de fièvre aphteuse de 2001 en Grande-Bretagne et en France ou l'exemple actuel de la grippe aviaire illustrent cette nécessité.

## « Le réseau des GDS au service des éleveurs et de la santé publique animale »

La mise en place des GDS dans les années 50 découle de cette **spécificité du sanitaire** et de ses implications. Ce **réseau des GDS** au service des éleveurs et de la santé publique animale s'appuie sur des **valeurs partagées** de proximité, mutualisme, compétence, impartialité et indépendance. Face aux profondes évolutions actuelles, il s'avère indispensable pour continuer d'**agir ensemble pour l'excellence sanitaire**.

Je vous propose de vous exposer comment GDS Creuse, fort de son expertise sanitaire animale collective au service de tous les élevages, au travers de ses 4 missions essentielles, va œuvrer pour que notre action sanitaire fondamentale se poursuive et s'adapte dans le cadre de notre concept « **Le sanitaire... j'adhère !** ».

## **Mission « garanties de cheptel et image des élevages »**

Pour cette mission, intervient d'abord la délégation par l'Etat aux FRGDS des tâches liées au suivi des prophylaxies. La sécurisation des délégations de missions de l'Etat aux Organismes à Vocation Sanitaire (OVS) est basée sur une accréditation selon la norme NF ISO/CEI 17020. Le GRASL, OVS pour le domaine animal, est accrédité depuis le 01/12/2016. GDS Creuse est une des 3 sections départementales.

Pour 2017, nous allons œuvrer pour que l'audit de maintien confirme cette accréditation.

Avec les nouvelles régions, la Nouvelle Aquitaine avec ses 12 départements pour nous, un chantier important nous attend avec la reconnaissance de la FRGDS Nouvelle Aquitaine comme OVS pour le domaine animal pour 2019. Cela implique que notre nouvelle organisation régionale soit opérationnelle pour 2018 tout en gardant la proximité, valeur forte de notre réseau des GDS.

Pour l'IBR, avec le nouvel arrêté ministériel que nous avons demandé, nous allons œuvrer pour passer au-dessous du seuil de 1 % de cheptels détenant des bovins positifs et ainsi bénéficier des allègements de prophylaxie.

Pour la BVD, un PCV (Programme Collectif Volontaire) de prévention, de surveillance et de lutte va être proposé à un prochain CNOPSAV dans le cadre d'un arrêté ministériel. Cet arrêté aura pour objet la reconnaissance au niveau national du programme collectif de lutte contre la BVD afin d'obtenir son éradication. A cette fin, il mettra en place le déploiement de l'attribution d'un statut aux bovins, d'un dispositif de surveillance et la généralisation des mesures d'assainissement des troupeaux infectés. Nous sommes fortement investis. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancée de ces travaux.

C'est un important chantier qui se dessine avec la nécessaire implication de tous. Pour une maladie comme la BVD, l'adage « Le sanitaire n'est efficace que s'il est collectif » est particulièrement approprié.

Enfin, à l'autre « extrémité » de cette mission « garanties de cheptel et image des élevages », se situe la protection animale. Notre commission, en forte relation avec les différents intervenants, œuvre de manière continue depuis 1999. Comme cela vous a été indiqué, les résultats sont patents en matière de prévention. Pour les cas récurrents beaucoup plus difficiles, de nouveaux outils réglementaires ont permis de nouvelles méthodologies d'action mises en place par la DDCSPP qui ont apporté des résultats dans quelques cas difficiles et connus depuis plusieurs années. Ce type de démarche est à renforcer pour pouvoir régler définitivement ces situations. Rappelons que l'implication de chacun reste essentielle.

## **Mission « lutte contre les maladies contagieuses »**

Pour cette mission, c'est évidemment la fièvre catarrhale le point majeur d'actualité. L'ANSES nous indique une diffusion inexorable du virus fièvre catarrhale sérotype 8 avec des impacts cliniques conséquents si le pouvoir pathogène du virus n'a pas changé. Dans ce contexte, la vaccination peut être considérée comme le seul outil de gestion efficace face à une nouvelle épizootie. Le vaccin est mis à disposition gratuitement par l'Etat. La vaccination est volontaire, vous pouvez vous positionner individuellement. Nous allons continuer à vous tenir informés afin que vous puissiez agir en toute connaissance des différents éléments.

Autre actualité importante en matière de lutte contre les maladies contagieuses, c'est le plan national de lutte contre l'antibiorésistance en médecine vétérinaire (plan Ecoantibio2017) mis en place depuis 2012. Un des objectifs principaux, une baisse d'utilisation de 25 %, va être atteint.

Une nouvelle mouture est en phase de réflexion. Avec GDS France, nous sommes impliqués.

Un des axes est la diminution des pathologies dans les élevages, notamment, en favorisant la prophylaxie sanitaire et zootechnique et les mesures de biosécurité. Les actions visent à prévenir l'introduction d'une maladie dans un élevage, l'apparition ou l'extension d'une maladie dans les élevages et la transmission d'une maladie d'un élevage infecté à d'autres cheptels (ou d'autres ateliers). C'est le fondement de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! ».

C'est pourquoi nous allons poursuivre notre sensibilisation dans cette démarche « Le sanitaire... j'adhère ! » avec une adaptation de la « boîte à outils GDS Creuse » pour un « troupeau sain, sûr et rentable ».

Cela contribue au développement de l'utilisation des mesures de biosécurité pour un bien-être animal amplifié pour un bien-être de l'éleveur pleinement orienté vers sa fierté de nourrir la population avec la confiance de la société en rappelant que performances économiques et performances écologiques sont liées.

Ces différentes actions, nous les menons, de manière historique, en partenariat étroit avec nos partenaires, notamment vos vétérinaires. Nous allons poursuivre cette coopération, essayer de l'amplifier sur l'approche collective du troupeau pour un bénéfice partagé et un maillage vétérinaire sécurisé.

## **Mission « mutualisme »**

Pour cette mission historique, valeur fondatrice et pérenne des GDS, comme indiqué en introduction, l'implication doit être nationale, régionale et départementale.

Au niveau national, les conventions de délégations demandent à être revalorisées. L'Etat nous a demandé d'être accrédités, cela a impliqué des coûts supplémentaires non totalement compensés. Les bilans financiers fournis à chaque fin de campagne attestent cette situation.

Le cadre régional est en pleine restructuration. Dans la loi NOTRe qui redéfinit les compétences de chaque collectivité, la spécificité sanitaire a été oubliée. Nous sommes en train d'essayer de la faire reconnaître en rappelant son implication pour la 1<sup>ère</sup> région agricole de France avec 40 % des exploitations orientées sur l'élevage essentiellement pour la production de viande, 1<sup>ère</sup> région exportatrice de brouillards et 1<sup>ère</sup> région pour les productions sous signes de qualité.

Pour le département, du fait, d'une part, de la loi NOTRe et, d'autre part, des évolutions au niveau du Laboratoire Départemental d'Analyses d'Ajain, un travail important de concertation avec le Conseil Départemental est en cours pour que notre collaboration historique puisse se poursuivre. Nous sommes en attente des évolutions, notamment pour le LDA.

Pour notre mutualisme interne, le point marquant pour les années à venir, c'est la mobilisation de fonds du FMGDS pour l'aide au financement du plan d'éradication de la BVD.

## **Mission « information »**

Cette mission poursuit son évolution en relation avec l'inflation des connaissances, de la réglementation, de l'actualité..., en fonction de vos besoins et avec l'intégration des nouveaux moyens.

Cette mission est d'abord à l'attention des éleveurs avec notre site Internet et sa lettre d'information hebdomadaire qui confirme ses succès et impact, GDS Creuse Mémo nouvelle mouture qui nous est régulièrement demandé, vous, délégués cantonaux, relais d'information précieux...

Cette mission demande à s'élargir vers le citoyen-consommateur avec une nécessaire implication de chacun en rappelant que pour tout agriculteur, performances économiques et performances écologiques sont liées.

Quel que soit le type d'agriculture conventionnelle, raisonnée, biologique..., des facteurs de risques sont identifiés... avec parallèlement des chartes de bonnes pratiques dont un des objectifs est la gestion de ces risques.

Alors que l'alimentation n'a jamais été aussi sûre (cf. études successives de l'ANSES et de l'EFSA), que l'espérance de vie des agriculteurs est plus importante que le reste de la population (cf. étude AGRICAN), la mise à l'index de notre agriculture n'a jamais été si importante. Cela implique :

- Que les éleveurs continuent à respecter les chartes de bonnes pratiques.
- Qu'ils expliquent les modes de production à tout public intéressé dès qu'ils le peuvent (utilisation des réseaux sociaux) avec une recherche d'informations rationnelles (vérification de tout message simpliste : cf. documentaire cash investigation du 02/02/2016, les vraies causes de mortalités des abeilles...).
- Que les médias affinent leur analyse lors de survenue de problématique sans *a priori* sur les facteurs de risque (cf. épidémie de gastroentérites en Allemagne en juin 2011).

## CONCLUSION

Fort de son expertise sanitaire animale collective au service de tous les élevages et à travers ses missions « d'apport de garanties de cheptel et d'image des élevages », « de lutte contre les maladies contagieuses », de « mutualisme » et « d'information », GDS Creuse a fait évoluer son action et continuera à la faire progresser en fonction des modifications des élevages, des besoins des éleveurs et de leur environnement, tout en conservant les bases fondamentales de la lutte collective et sanitaire, indispensables pour sa réussite.

D'une lutte contre les maladies contagieuses, nous nous sommes orientés vers notre démarche plus globale, « Le sanitaire... j'adhère ! », permettant un renforcement de notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable.

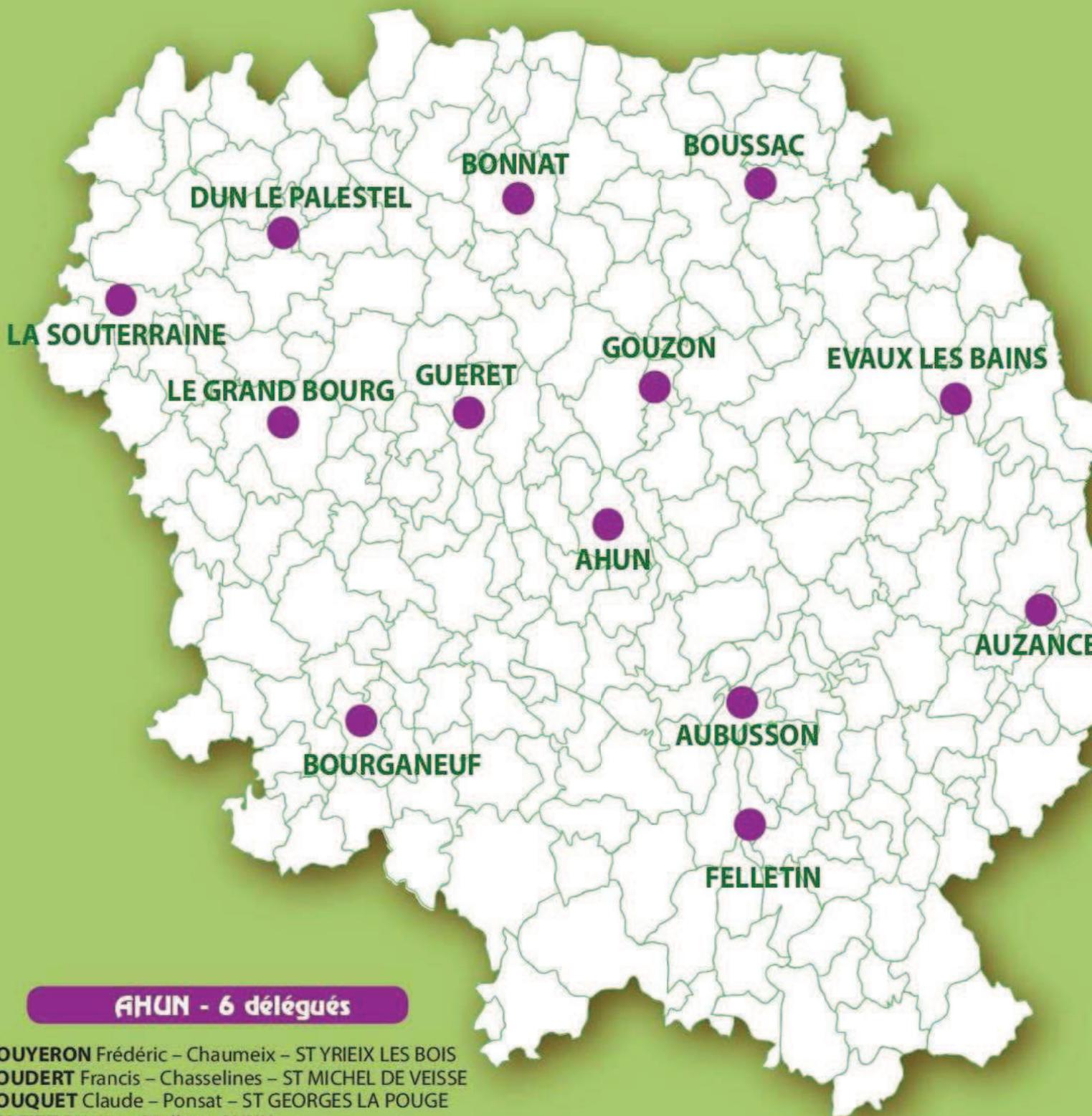
Au nom de tous les éleveurs, je tiens à remercier nos partenaires : les vétérinaires, l'administration, en particulier la DDCSPP et son Service Santé Animale, le Laboratoire Départemental d'Analyses, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les Organisations Professionnelles Agricoles, notamment la Chambre d'Agriculture, le Crédit Agricole, nos instances régionales (GRASL... et maintenant FRGDS Nouvelle Aquitaine !) et nationale (GDS France), vous délégués cantonaux et l'ensemble des salariés de GDS Creuse et de Farago Creuse.

**Philippe MONTEIL – Président de GDS Creuse**



# Annexes





### AHUN - 6 délégués

**BOUYERON** Frédéric – Chaumeix – ST YRIEIX LES BOIS  
**COUDERT** Francis – Chasselines – ST MICHEL DE VEISSE  
**COUQUET** Claude – Ponsat – ST GEORGES LA POUGE  
**LEPETIT** Patrice – Molles – AHUN  
**MARTIN** Eric – Le Mas – BANIZE  
**MOREAU** Florent – Génétine – PONTARION

### AUBUSSON - 5 délégués

**BEZON** Frank – Baboneix – LA CHAUSSADE  
**DE LAGUERENNE** Pascal – Bardet – LUPERSAT  
**LAGORCE** Brigitte – Peyrudes – CHAMPAGNAT  
**LARDY** Carole – Epsat – ST PARDOUX LE NEUF  
**TOURRET** Franck – Poux – SAINT AMAND

### AUZANCES - 10 délégués

**BONNARET** Vincent – Pouchol – DONTREIX  
**BROUSSE** Sébastien – La Chassagne – MERINCHAL  
**DESARMENIEN** J.Michel – Charousseix – ROUGNAT  
**DUBOSCLARD** Didier – Gaschard – MAGNAT L'ETRANGE  
**LARBRE** Catherine – Les Ecures – ST GEORGES NIGREMONT  
**LECLERC** Robin - Chazepaud - ST BARD  
**MAGNIER** Mickael - Villefavent - DONTREIX  
**MONGOURD** J.Luc – Bariteaux – CHARD  
**MOULY** Ketty - Chamoureix - ST MARTIAL LE VIEUX  
**RAVEL** Denis – Dondanette – LES MARS

# GDS Creuse = 89 délégués cantonaux

## BONNAT - 8 délégués

**BONNEFOIS** Noël - Lasvy - CHAMPSANGLARD  
**BUJEAUD** Jean Claude - 14 Le Theil - BONNAT  
**DESASSURE** David - Etat - CHENIERS  
**GUILLOIN** Patrick - Montagaud - ROCHES  
**METON** Ludovic - Le Quérut - BONNAT  
**PAROT** Sébastien - Rebouyer - GENOUILLAC  
**PAROTON** Jean-Philippe - Mégrets - ROCHES  
**RAPINAT** Didier - La Verrière - ST DIZIER LES DOMAINES

## BOURGANEUF - 4 délégués

**DUPHOT** Mickaël - Montarichard - ST DIZIER LEYRENNE  
**MONTLARON** Eric - Chauverne Piolet - ST DIZIER LEYRENNE  
**TIXIER** Guillaume - Bouzogles - BOURGANEUF  
**VALAUD** Gérard - Murat - ST DIZIER LEYRENNE

## BOUSSAC - 7 délégués

**BOURBON** Julien - La Villatte - BETETE  
**CARCAT** J. Paul - Montabret - BUSSIERE ST GEORGES  
**CHEZEAU** Max - 15, Chatres - SOUMAN  
**CHOLIN** Olivier - La Plante - BUSSIERE ST GEORGES  
**JANNET** David - Chaubier - TOULX STE CROIX  
**LEMASSON** Thierry - La Brousse - ST SYLVAIN BAS LE ROC  
**MAULAT** Gilles - Petit Freneix - CLUGNAT

## DUN LE PALESTEL - 7 délégués

**AUCHARLES** Michel - La Forge - AZERABLES  
**DEBROSSE** J.Yves - Salesses - MAISON FEYNE  
**DESRIEUX** Fabrice - Baron - NOUZEROLLES  
**JANNOT** Arnaud - Le Bourg - COLONDANNES  
**LAVALETTE** Lionel - La Chinaud - FRESSELINES  
**MATIGOT** Emmanuel - La Baticole - ST SEBASTIEN  
**PENOT** Agnès - La Quénière - VILLARD

## EVAUX LES BAINS - 8 délégués

**AUBERT** Michel - Malville - RETERRE  
**HENRY** Yves - Bourg - AUGE  
**MARCHAND** Didier - Gandouly - VIERSAT  
**MONTAGNE** Daniel - Ste Marie - AUGE  
**PARIS** Sylvain - Masroudier - SANNAT  
**ROUGERON** Joël - Chaumazelle - ST JULIEN LA GENETE  
**SIMONET** Morgan - La Fosse - RETERRE  
**THURET** Christian - Rue du Gasnon - NOUHANT

## FELLETIN - 5 délégués

**BETOULAUD** Jonhny - Mazeau - ROYERE  
**JARRY** Christine - La Salle - FELLETIN  
**LEROUDIER** Mickaël - Fontfrède - ST FRION  
**PEYROT** Jérémy - La Perchade - VALLIERE  
**VIALATOUX** Bernard - Soumeix - ROYERE

## GOUZON - 10 délégués

**AUROY** David - Les Boueix - LADAPEYRE  
**CHATONNET** Stéphane - Montcheny - LADAPEYRE  
**COURTITARAT** Pascal - Chaises - ST DIZIER LA TOUR  
**DESFOUGERES** Régis - La Peyre - PIONNAT  
**DUTHEIL** Bernard - Bêtes - TROIS FONDS  
**JAMOT** Thierry - Fontanas - ST MEDARD  
**MONTEIL** Philippe - La Bussière - LE CHAUCHET  
**MOREAU** Olivier - La Foudrasse - PEYRAT LA NONIERE  
**PARBAILE** Béatrice - L'Age - PARSAC  
**SIMON** Marie Odile - Batacourat - CRESSAT

## GRAND BOURG - 7 délégués

**BUFFET** J. Phillipe - Lisle - GRAND BOURG  
**COTTON** Franck - Masgelier - GRAND BOURG  
**DELUCHAT** Nicole - Sigoulet - BENEVENT L'ABBAYE  
**GUILLOIN** Damien - Les Chaises - ST PRIEST LA PLAINE  
**LEGAY** Jérôme - Le Masmilliers - CHATELUS LE MARCHEIX  
**MOREAU** Romain - La Valodie - AULON  
**URBAIN** Nicolas - La Bussière - ST ETIENNE DE FURSAC

## GUERET - SAINT VAURY - 7 délégués

**BRIDIER** Christophe - La Villetelle - ST FIEL  
**CHATENDEAU** Alain - Les Granges - BUSSIERE DUNOISE  
**DEJOUHET** Didier - Le Masbrenier - SAINT VAURY  
**LAVAUD** Didier - Roubeau - ST VICTOR EN MARCHE  
**MAUVY** Sébastien - Claverolles - ST SULPICE LE GUERETOIS  
**ROUGERON** Pascal - Villebrier - ST LAURENT  
**THONNET** Caroline - Villard - ST SULPICE LE GUERETOIS

## LA SOUTERRAINE - 5 délégués

**AUBRUN** Régine - Bouchaix - VAREILLES  
**BOUCHERON** Aurélien - Fongeneuil - NOTH  
**DEGAY** M.Rose - Puy Chevrier - ST PRIEST LA FEUILLE  
**FORGE** Bruno - La Bauche - ST MAURICE LA SOUTERRAINE  
**JOSSE** Pascal - Moulin de Semme - ST PRIEST LA FEUILLE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION (Election du 12 juillet 2016)

### MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES

#### Bureau

|   |         |
|---|---------|
| Président : <b>Philippe MONTEIL - La Bussière - 23130 LE CHAUCHET (réélu 2016)</b>                    | Eleveur |
| 1 <sup>er</sup> Vice-pdt : Nicolas ATHANASSIADIS - 34, r des Tanneries - 23210 BENEVENT L'ABBAYE      | GTV 23  |
| 2 <sup>ème</sup> Vice-pdt : <b>Pascal JOSSE – Le Brac - 23300 ST AGNANT DE VERSILLAT (réélu 2015)</b> | Eleveur |
| Secrétaire : <b>Christine JARRY – 12, La Salle - 23500 FELLETIN (réélue 2014)</b>                     | Eleveur |
| Secrétaire Adjoint : <b>Francis COUDERT - Chasselines – 23480 ST MICHEL DE VEISSE (réélu 2014)</b>    | Eleveur |
| Trésorier : <b>Bernard VIALATOUX - Soumeix – 23460 ROYERE DE VASSIVIERE (réélu 2015)</b>              | Eleveur |

#### Autres membres du Bureau

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Sébastien BROUSSE – La Chassagne - 23420 MERINCHAL (élu 2014)</b>      | Eleveur               |
| Nicolas SIMONNET – La Renardive – 23170 NOUHANT                           | Conseil Départemental |
| Xavier HUGUET – 72, Grande Rue – 23160 AZERABLES                          | SDVEL23               |
| <b>Nicole DELUCHAT - Sigoulet - 23210 BENEVENT L'ABBAYE (réélue 2016)</b> | Eleveur               |
| Jean-Pierre CHAPY – Ballier Chenil – 23110 EVAUX LES BAINS                | Chambre d'Agriculture |

#### Autres membres du Conseil à voix délibérative

|   |                   |
|---|-------------------|
| Christelle JUNG – 2, Place du Marché - 23700 AUZANCES                               | Ordre Vétérinaire |
| <b>Jean-Yves DEBROSSE - Salesses – 23800 MAISON FEYNE (réélu 2015)</b>              | Eleveur           |
| <b>Sébastien MAUVY – 39, Claverolles - 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS (élu 2015)</b> | Eleveur           |
| <b>Thierry JAMOT- Fontanas - 23200 ST MEDARD LA ROCHETTE (réélu 2016)</b>           | Eleveur           |
| <b>Fabrice DESRIEUX – Le Baron - 23360 NOUZEROLLES (élu 2016)</b>                   | Eleveur           |
| <b>Franck TOURET - Le Poux – 23200 SAINT AMAND (réélu 2014)</b>                     | Eleveur           |
| Bernard DUTHEIL – Bêtes – 23230 TROIS FONDS   | FDSEA             |

### MEMBRES A VOIX CONSULTATIVES

|  |  |
|--|--|
| <b>Comité d'Orientation de l'Elevage</b> | M. Le Représentant – Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET      |
| <b>J.A. 23</b>                           | Sébastien DALLOT – Bois Franc – 23220 JOUILLAT             |
| <b>Section ovine</b>                     | Didier DUBOSCLARD – Gaschard - 23260 MAGNAT L'ETRANGE      |
| <b>Section caprine</b>                   |  |
| <b>Section porcine</b>                   | Maryline GLOMEAU – L'âge Grillon – 23170 NOUHANT           |
| <b>Section équine</b>                    | Jean-Marc ALANORE - Clermonteix – 23140 JARNAGES           |
| <b>Section aquacole</b>                  | Olivier EVRARD - Le Verger - 23400 BOURGANEUF              |
| <b>Coop. I.A.</b>                        | Sébastien BROUSSE – La Chassagne - 23420 MERINCHAL         |
| <b>Section lait</b>                      | Philippe BARATON – 12, Villessanges – 23240 LE GRAND BOURG |
| <b>Organismes de Production</b>          | Bernard MOREAU - Villechabut - 23380 AJAIN                 |
| <b>Vétérinaire pts ruminants</b>         | Tristan LABRADOR – 23600 BOUSSAC                           |
| <b>Vétérinaire porcin</b>                |  |
| <b>Vétérinaire équin</b>                 | Anne DUBOIS – Lavaud – 23600 ST PIERRE LE BOST             |
| <b>Vétérinaire poisson</b>               |  |
| <b>Vétérinaire production laitière</b>   | Bernard JAUBERTIE – 24 Route d'Aubusson – 23500 FELLETIN   |

### CONSEILLERS TECHNIQUES

|  |
|--|
| <b>Directeur DDT - Cité Administrative - 23000 GUERET</b>  |
| <b>Directeur DDCSPP – 1, Place Varillas – CS 60309 – 23007 GUERET Cedex</b>                              |
| <b>Directeur du LABORATOIRE DEPARTEMENTAL – 42/44 route de Guéret - 23380 AJAIN</b>                      |
| <b>Responsable administratif du Comité d'Orientation de l'Elevage – Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET</b> |
| <b>CACF - Robert CHERON - L'Age au Bert - 23240 LE GRAND BOURG</b>                                       |

#### *A convoquer suivant nécessité :*

|   |
|---|
| <b>MSA – Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET</b>   |
| <b>Présidente Association Consommateurs - 2 ter, avenue de la République - 23001 GUERET Cedex</b> |

### Commission du personnel => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE
- Bernard VIALATOUX

### Commission des impayés => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Nicole DELUCHAT
- Bernard VIALATOUX

### Commission bipartite

- Philippe MONTEIL ou son représentant Bernard VIALATOUX

### Groupement Régional d'Action Sanitaire du Limousin => 4 membres et 2 suppléants

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE
- Christine JARRY
- Nicole DELUCHAT

#### *Suppléants :*

- Sébastien MAUVY
- Jean-Yves DEBROSSE

### FRGDS Nouvelle Aquitaine

#### *Titulaires :*

- Philippe MONTEIL
- Christine JARRY

#### *Suppléants :*

- Pascal JOSSE
- Nicole DELUCHAT

### Commission faune sauvage => 3 membres

- Bernard PARRY
- Christine JARRY
- Fabrice DESRIEUX



**Président**  
Philippe MONTEIL

**Direction**  
Dr Didier GUERIN

**Responsables de services**

**Accueil**  
**Comptabilité**  
Annie FOREST

**Dangers sanitaires**  
**1<sup>ère</sup> catégorie et**  
**Tiers payant**

Christophe LE MAUX

**Dangers sanitaires**  
**2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>**  
**catégories**

Dr Boris BOUBET

**Formation**  
**Information**  
Marien BATAILLE

**Collaboratrices**  
Patricia MORIN  
Pauline PERREAUT

**Collaboratrices**  
Emilie AMEAUME  
Aurélie DEFRENAIX  
Lucile GUILLON





*L'action sanitaire ensemble*

**GDS**  
Creuse

**26, rue Alexandre Guillon – BP 201 – 23004 GUERET CEDEX**

**Tél : 05.55.52.53.86 – Fax : 05.55.52.68.43**

**[www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) – [gds23@reseaugds.com](mailto:gds23@reseaugds.com)**

